

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 14 décembre 2016

Président	:	M.	Christian BÉCHERRAZ
Secrétaire	:	Mme	Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M.	Raphaël CORBAZ
		M.	Vincent HALDI
Huissier suppléant	:	M.	Patrick TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 14 décembre 2016 à 18 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2016 :

2. Prestation de serment d'un conseiller ou d'une conseillère en remplacement de :

2.1. Mme Sarah Boulahchiche (SOC), démissionnaire

3. Communication du Bureau notamment sur la composition

3.1 de la commission chargée de l'examen de l'avant-projet des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS). (Date de la séance d'information, le mardi 31 janvier 2017 à 19 h. 00, à la salle des Remparts, place des Anciens-Fossés 7 à 1814 La Tour-de-Peilz).

4. Correspondance

5. Communication de la Municipalité

6. Motions, postulats et interpellations déposés

7. Rapports des commissions

7.1 sur le préavis No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du

- dispositif. (Rapp : M. Jean-Noël Jourdan) ;
- 7.2 sur le préavis No 35/2016 relatif à l'adoption du budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 7.3 sur le préavis No 39/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants. (Rapp : Mme Nathalie Antonijevic) ;
- 7.4 sur le préavis No 42/2016 relatif au budget communal ordinaire pour 2017. (Rapp : Mme Irina Gote). (Ce document vous sera adressé par courrier électronique, dans les meilleurs délais) ;
- 7.5 sur le préavis No 43/2016 relatif au budget du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;
- 7.6 sur le préavis No 44/2016 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2021. (Rapp : Mme Irina Gote). (Ce document vous sera adressé par courrier électronique, dans les meilleurs délais) ;
- 7.7 sur le préavis No 45/2016 relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, à financer par crédit complémentaire, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar. (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;
- 7.8 sur le préavis No 46/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon à Territet. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;
- 7.9 sur le préavis No 47/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune. (Rapp : M. Lionel Winkler) ;
- 7.10 sur le rapport-préavis No 49/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la

Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J. P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques ». (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

- 7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet : « Aide au logement 2.0 (deux point zéro). (Rapp : M. Olivier Raduljica).

8. Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 50/2016 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation. (Date de la séance de la commission : le lundi 19 décembre 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

9. Développement (s) des motions et des postulats

- 9.1 Motion de M. Julien Chevalley et consorts : « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly sur Montreux.

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette quatrième séance de la législature 2016 - 2021 du Conseil communal de Montreux.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Il salue tout autant le public, toujours aussi fidèle, et le remercie de l'intérêt qu'il porte aux séances du Conseil communal. Il salue également les journalistes présents.

M. le Président invite les chefs de service ainsi que toutes les personnes présentes pour un apéritif et une petite agape qui se tiendra dans le hall du collègue, à la fin de cette séance du Conseil.

L'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, M. le Président les prie de le faire maintenant. Il constate néanmoins que

le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 88 Conseillères et Conseillers. L'assemblée peut donc valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le procès-verbal.

Présence :

88 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Nathalie Antonijevic, Catherine Buchet Bulliard, Andrea Gremaud, MM. Grégoire Furrer, Michel Granato, François Grand, Jean Jacques Kiala, Julien Kundert, Pablo Menzi, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Michel Bongard, Grégory Bovay.

M. le Président demande s'il y a des modifications concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président informe le Conseil que la motion de M. Christophe Privet a été retirée à la demande de ce dernier, raison pour laquelle elle ne figure pas à l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par le Conseil.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2016:

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini demande une modification à la page 45, 5^{ème} paragraphe, les deux premières phrases, il faut lire : « Avec 240 millions d'emprunt horizon 2020, la dette communale atteindrait 194% par rapport à notre budget. Cela voudrait dire que l'on serait 17 fois plus endetté que le canton ».

M. Manzini remercie Mme Chevallier, car comme il avait improvisé, la retranscription de tout le reste de son intervention est parfaite.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour son travail de rédaction.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE :

2.1. Mme Sarah Boulahchiche (SOC), démissionnaire

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 17h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Pierre Rais (SOC), en remplacement de Mme Sarah Boulahchiche (SOC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de M. Pierre Rais conformément à l'art. 66 LEDP.

M. Pierre Rais est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Pierre Rais pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

3.1 de la commission chargée de l'examen de l'avant-projet des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS). (Date de la séance d'information, le mardi 31 janvier 2017 à 19 h. 00, à la salle des Remparts, place des Anciens-Fossés 7 à 1814 La Tour-de-Peilz).

Le Conseil, pour l'instant, n'est pas concerné par ce préavis, seul les personnes désignées recevront le préavis

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Florian Chiaradia.

Membres : Mme Mélanie Nicollier, MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Raphaël Corbaz, Yanick Hess, Alain Imhof, Daniel Meillaud, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier émane des Riverains de la rue du Pont, Montreux, et concerne les pavés de la rue du Pont. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

M. le Président déclare que le Bureau s'est réuni et a parlé de cette pétition. Vu que c'est la troisième pétition relative à ces pavés, une chaque année, et que par deux fois le Conseil communal a refusé ces pétitions, les membres du Bureau ont pensé remettre directement cette pétition à la Municipalité, qui répondra à ces riverains s'il y a quelque chose en cours ou pas.

M. le Président demande s'il y a des remarques sur ce qu'il vient de dire.

M. Emmanuel Gétaz, à titre personnel, ayant entendu le message de ces habitants et sachant que certains membres du Conseil les soutiennent totalement – cela fait longtemps qu'il est souhaité que cette demande soit prise en compte et non pas rejetée – il désire qu'il y ait une commission qui étudie cette pétition.

M. Gétaz ne sait d'ailleurs pas très bien sur quel article du règlement du Conseil M. le Président se fonde pour faire ce passage par la bande ou en force.

M. le Président Christian Bécherraz répond que ce n'est pas en force. Si on lit le règlement, en ce qui concerne les routes c'est de compétence municipale. C'est pour cela que le Bureau, après avoir voté, a décidé de remettre directement cette pétition à la Municipalité.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il est désolé, mais la santé ce n'est pas la Municipalité, mais c'est ce que les riverains invoquent. Ce sont des gens qui ne peuvent plus dormir correctement en été parce qu'ils ne peuvent plus dormir les fenêtres ouvertes, etc., et malgré tous les arguments qui ont déjà été développés, visiblement on n'entend pas ces personnes. M. Gétaz pense qu'ils ont envoyé une pétition qu'il faut prendre en compte via une commission.

M. le Président décide donc de faire voter le Conseil communal. Les personnes qui acceptent qu'une commission soit formée pour traiter cette pétition sont priées de voter OUI.

M. Olivier Blanc a quelques doutes sur un vote. Il pense effectivement que c'est très limite au niveau de la procédure, comme l'a dit M. Gétaz. M. Blanc pense effectivement que ce n'est pas une manière de faire et qu'il faut transmettre cette pétition à une commission. Il ne croit pas que le Conseil puisse voter à ce sujet et qu'il doit respecter le règlement qu'il s'est donné. L'interprétation que M. le Président faisait était peut-être possible, mais s'il y a des doutes dans l'assemblée M. Blanc croit qu'il faut trancher en faveur des pétitionnaires. Dans ce sens-là, M. Blanc propose à M. le Président de suivre la proposition de M. Gétaz, et de ne pas procéder à un vote.

M. le Président Christian Bécherraz répond qu'il prend la décision de faire voter le Conseil communal, pour savoir si ce dernier accepte ou pas qu'une commission soit formée pour traiter cette troisième pétition.

M. Gétaz demande à M. le Président d'expliquer clairement, avec le règlement du Conseil communal, comment il arrive à proposer ce vote.

M. le Président répond qu'il n'y a rien qui est spécifié dans le règlement s'il y a un vote ou pas, mais comme cela a déjà été refusé deux fois par le Conseil communal, il préfère avoir l'avis du Conseil.

M. Christophe Privet rappelle qu'il avait été un des motionnaires pour que soit étudié cette problématique de la rue du Pont et de ses pavés. Pour lui c'est vite vu, M. le Président peut faire voter le Conseil et dire que l'on renvoie cette pétition à la Municipalité, mais il informe d'ores et déjà M. le Président qu'il aura l'honneur et le grand plaisir, au mois de janvier, de redéposer une motion sur la rue du Pont.

M. le Président Christian Bécherraz répond que c'est ainsi qu'il faut procéder. Il demande au Conseil communal de voter OUI s'il désire qu'une commission soit nommée.

M. Emmanuel Gétaz rappelle qu'il a demandé à M. le Président de dire sur quel article du règlement il s'appuie pour faire voter le Conseil concernant une pétition, laquelle normalement, selon les articles du règlement, doit être transmise à une commission. M. Gétaz demande que M. le Président invoque l'article qui lui permet de faire cela.

M. le Président répond que dans le règlement ce n'est pas clair.

M. Gétaz déclare que si ce n'est pas clair, M. le Président n'a pas à l'interpréter de cette manière et qu'il doit suivre ce qui est la règle, à savoir que les pétitions sont transmises à une commission.

M. le Président répond que si M. Gétaz lit le règlement, tout ce qui concerne les routes et les infrastructures va à la Municipalité. C'est un devoir de la Municipalité de régler cela.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il ne participera pas à ce vote car il n'est pas légal, pas réglementaire.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux décide par 39 OUI, 32 NON et 12 abstentions de transmettre cette pétition à une commission.

Le deuxième courrier est également une pétition qui émane des usagers des bus 204 et 205 et qui concerne : dangerosité et inconfort du transport des écoliers sur la ligne 205 et suppression des arrêts av. Rambert, av. de Belmont et rue de la Gare, de la ligne 204. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

M. le Président déclare que le Bureau était très ennuyé avec cette pétition, vu que les nouveaux horaires et les nouvelles lignes sont entrés en service le 11 décembre dernier. M. le Président croit qu'il va remettre aussi cette pétition à la Municipalité, parce qu'il y a déjà eu une lettre émanant de ces mêmes personnes, lettre adressée au VMCV. Il ne sait pas franchement ce qu'il doit faire, vu l'entrée en fonction le 11 décembre des nouveaux horaires et des nouvelles lignes.

Il remet donc cette pétition à la Municipalité, le Bureau l'ayant décidé ainsi.

M. Olivier Blanc déclare qu'il est exact que les lignes sont entrées en vigueur le 11 décembre, mais s'ils veulent rétablir une ligne 204 cela peut se faire au prochain horaire, donc cela reste toujours valable.

Cela étant, c'est quand même le Conseil qui avait voté cette décision, ce problème avait été discuté en séance. Il semble donc assez logique à M. Blanc que si le Conseil a pris cette décision c'est que c'est une compétence du Conseil. A partir de là, il lui semble qu'il faut la traiter comme une pétition adressée au Conseil, on n'a de nouveau pas le choix.

M. le Président demande s'il y a d'autres avis, ce qui n'est pas le cas. Il décide de faire comme précédemment et de procéder à un vote, c'est ainsi plus sûr et cela le décharge. Les personnes qui acceptent que cette pétition soit transmise à une commission sont priées de voter OUI, et il déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux décide par 50 OUI, 22 NON et 13 abstentions de transmettre cette pétition à une commission.

Le troisième courrier émane du Corps de musique Montreux-Clarens qui annonce son prochain concert annuel. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 3)

M. le Président profite de l'occasion pour annoncer que le Corps de musique de Glion a aussi sa soirée annuelle samedi prochain à l'Hôtel Rigi à Glion.

On a signalé à M. le Président qu'il y a 86 cartes insérées, mais qu'il n'y a que 85 signatures. La personne qui n'a pas signé la liste de présence est priée de le faire maintenant.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu, dans l'enveloppe, deux communications et la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Susanne Lauber Fürst intitulée : « Sécurité routière pour les enfants de Brent ».

La première communication de la Municipalité est relative au programme de législature 2016 – 2021.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La deuxième communication de la Municipalité est relative au flétrissement du frêne et à l'ouverture d'un compte d'attente afin de prendre les mesures urgentes nécessaires.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il n'y a pas d'autres communications de la Municipalité.

M. le Président demande à Mme Susanne Lauber Fürst si elle est satisfaite de la réponse apportée à son interpellation.

Mme Susanne Lauber Fürst remercie sincèrement la commune et la Municipalité pour la mise en place d'un panneau d'avertissement et du prolongement des bandes jaunes, afin de mieux avertir les véhicules de la présence des écoliers. Par contre, supprimer la zone "Riverains autorisés" ne serait pas du tout souhaitable, et Mme Lauber Fürst en a déjà discuté avec Mme Jacqueline Pellet et M. Christian Neukomm. Mme Lauber Fürst estime qu'il faut prévoir d'autres mesures comme les gendarmes couchés pour ralentir la circulation, mais supprimer la zone "Riverains autorisés" ce serait néfaste pour le village de Brent.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et un postulat ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La motion émane de M. Florian Chiaradia et porte le titre : « Pour un plan directeur de la mobilité douce ». M. Chiaradia développera sa motion lors du prochain Conseil.

Le postulat émane de M. Olivier Raduljica et concerne : « Transparence, voire diminution des coûts en matière de constructions scolaires ». M. Raduljica développera son postulat lors du prochain Conseil.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif. (Rapp : M. Jean-Noël Jourdan) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Saito déclare que les Verts encouragent le Conseil à approuver la pérennisation du poste d'éducateur de rue, car cette mesure de prévention primaire et secondaire leur paraît très adéquate pour éviter des coûts et des souffrances supplémentaires aux jeunes qui peuvent avoir des problèmes passagers, au lieu de les laisser se débrouiller avec leurs problèmes, et qu'il y ait une chronicisation des situations, ce qui entraînerait des coûts comme des hospitalisations ou des incarcérations.

Donc, les Verts ne peuvent qu'approuver cette mesure et ils souhaitent aussi bon travail au futur éducateur impliqué.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime notamment que le groupe cible de population qui est aidé par ce travailleur social hors murs est relativement faible et petit par rapport au coût que cela représente.

Il faut aussi dire que le travailleur social hors murs qui avait été engagé jusque-là n'est plus en fonction depuis à peu près un an maintenant. Donc finalement, pour le groupe Montreux Libre, la période d'évaluation qui avait été décidée dans le cadre du premier préavis n'est pas suffisamment concluante pour se forger une opinion tout à fait définitive par rapport à ce poste, et du coup on aimerait que ce maintien, cette pérennisation de poste soit à nouveau soumise à un délai d'épreuve de 3 ans, au terme duquel un rapport d'évaluation serait établi, et là nous nous prononcerions pour une pérennisation définitive, puisque l'on estime que la période d'évaluation qui a eu lieu n'était pas concluante.

Raison pour laquelle nous déposons un amendement aux conclusions, dont je donne volontiers lecture. Il s'agit de modifier la conclusion 2, soit :

2. de **maintenir** le poste de "travailleur social hors murs" (TSHM) à 100%, **pour une période de trois (3) ans** ;

2 bis de présenter au Conseil communal un rapport d'évaluation au terme de la période mentionnée à la conclusion no 2 ;

3. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2017, **2018 et 2019** selon le détail ci-dessous :

le reste des conclusions n'étant pas modifié.

M. Alexandre Staeger remet cet amendement à M. le Président.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit d'avoir enfin ce rapport entre les mains. Nous l'accepterons à l'unanimité.

C'est notre camarade José Jorge qui avait déposé le 1^{er} postulat pour un TSHM. Et le bilan après trois ans d'activité – je ne suis pas du tout d'accord avec M. Staeger – nous a montré que ce poste est indispensable. La preuve, nous n'en avons plus depuis quelques mois et les effets se font sentir.

Ce poste permet également de créer des connexions avec des projets de prévention pour des actions concrètes sur le terrain. Je ne peux donc que vous encourager à accepter les conclusions de ce rapport et à rejeter l'amendement de M. Staeger ».

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger aurait juste souhaité des éclaircissements de la part de M. Olivier Raduljica sur les problèmes récemment rencontrés, de quoi s'agit-il concrètement.

La discussion continue.

Mme Anne Saito souhaite dire simplement que certes le nombre de jeunes concernés par cette mesure ne paraît pas spectaculaire, par contre il peut s'agir de très jeunes adolescents qui font des premières bêtises, et il faut endiguer les problèmes avant qu'ils débordent et avant qu'ils deviennent trop importants.

C'est cela l'idée de la prévention primaire et secondaire, avant que les situations dégénèrent.

Voilà pourquoi Mme Anne Saito serait pour rejeter l'amendement de M. Alexandre Staeger.

M. le Président précise que l'on n'en est pas encore à l'amendement.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet malheureusement regrette tout d'abord le côté un peu sommaire du rapport, parce qu'il ne rend pas compte de la richesse des discussions qui ont eu lieu, et les éléments qui viennent d'être soulignés sont aussi des éléments qui ont été discutés en commission. Mais de toute façon Mme Pellet espère que les commissaires respectifs auront renseigné leur groupe dans le détail.

Le travailleur social hors murs permet de suivre de façon fine, de façon appuyée une certaine marginalisation. Un certain nombre de jeunes qui sont sur le point de déraiper, qui ont déjà probablement mis un pied dans quelque chose qui est de l'ordre d'une marginalisation presque délinquante, et le fait que l'on ait ce travailleur social, cela a permis justement, durant ces 3 ans, de ne pas laisser évoluer des situations qui pouvaient être critiques.

Le groupe est certes faible, mais cela coûterait beaucoup plus cher à la société, à la Commune, de laisser ces situations dégénérer et de ne pas s'en occuper.

Il y a, pour les jeunes qui sont suivis, de plus en plus de problèmes qui se posent, qui ne sont pas seulement des problèmes de comportement dans la rue, mais aussi des problèmes personnels, comme l'incapacité à se mobiliser pour aller vers une recherche d'emploi, ils ont besoin d'aide de ce côté-là. Le travailleur social fait le lien avec toutes les instances qui s'en occupent et cela permet de faire descendre un peu la tension dans ce groupe marginalisé.

Ce qu'a sans doute voulu dire M. Raduljica, c'est qu'il a entendu parler des événements qui se sont passés dernièrement à Clarens, où il y a eu des actes de violence le soir, avec un certain nombre de jeunes qui ont investi des salles de gymnastique, alors qu'il y avait du sport scolaire facultatif. Il a fallu intervenir, quelquefois même faire venir la police. Ces jeunes étaient connus, mais ils se sont vite calmés et sont partis de l'endroit où il y avait le problème, et là le travailleur social reprend

chaque fois la situation avec eux, il essaie de calmer le jeu et tous ces éléments sont des éléments qui sont déjà avérés, qui sont arrivés dernièrement, et qui sont même arrivés sur la table du Conseil d'Établissements qui en a parlé, parce qu'une des mères s'est plainte car elle a assisté à la scène.

Mme Jacqueline Pellet veut bien que l'on remette 3 ans, mais qu'est-ce que cela va apporter de plus, il y a tous les éléments dans le rapport qui a été remis. Donc, à partir de là, prenons pour une fois la bonne décision et si jamais il s'avère qu'avec les autres travailleurs sociaux de la Riviera il est possible de travailler mais qu'il n'est pas possible de continuer à Montreux, parce que Montreux serait très différente des autres communes, et bien l'on pourrait peut-être envisager une fois de supprimer ce poste de travailleur social, mais en tout cas pas de le faire continuer à répétition, de façon aléatoire.

La discussion se poursuit.

M. Emmanuel Gétaz était dans la Commission de gestion quand la personne qui occupait ce poste avait pu être auditionnée, ainsi que son supérieur. Il est vrai qu'il avait donné un certain nombre d'informations qui étaient convaincantes, en tout cas qui montraient qu'il avait une présence notamment le soir, le week-end ou dans des cas particuliers, présence qui pouvait être utile.

Mais il y a quand même quelque chose qui interpelle M. Gétaz. Si en trois ans cette utilité était avérée, comment se fait-il que pendant un an, la Municipalité, la responsable, n'ait simplement plus pourvu à ce poste. Quelle est l'explication qui fait que pendant 3 ans on ait été convaincu par cette fonction – il le dit, quand M. Gétaz était à la commission de gestion il se souvient avoir été relativement convaincu par les explications – et se retrouver ensuite avec une vacance d'un an, voilà le problème qui est relevé par Montreux Libre.

Montreux Libre ne s'attaque pas forcément à l'existence de ce poste, mais estime qu'il y a un doute sérieux quand même sur le fait que l'utilité soit avérée définitivement. Trois ans c'est une longue période, ce sont des contrats et des fonctions qui sont assez difficiles, on doit sortir le soir, etc., et il semble à M. Gétaz que la Municipalité pourrait tout à fait revenir avec une explication définitivement convaincante à ce sujet, donc les 3 ans sont une bonne mesure de gestion.

On sait très bien que les employés communaux qui sont engagés à des postes ne sont quasiment jamais licenciés, et leurs postes ne sont pas supprimés.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond qu'il n'y a pas eu un an de vacance, c'est nettement moins. Le travailleur social a encore participé au Festival de Jazz de cette année.

Simplement c'était le moment du dépôt du rapport, rapport qui demandait qu'après 3 ans le Conseil puisse se prononcer. Par respect pour le Conseil, Mme Pellet n'a pas remis le poste au concours, puisqu'il fallait

d'abord que le Conseil se prononce pour que la Municipalité puisse continuer.

Malheureusement les choses ont traîné, tous savent dans quelles circonstances, et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on peut se prononcer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe à l'amendement de M. Alexandre Staeger, et M. le Président Christian Bécherraz en redonne lecture :

2. de **maintenir** le poste de "travailleur social hors murs" (TSHM) à 100%, **pour une période de trois (3) ans** ;

2 bis de présenter au Conseil communal un rapport d'évaluation au terme de la période mentionnée à la conclusion no 2 ;

3. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2017, **2018 et 2019** selon le détail ci-dessous :

le reste des conclusions n'étant pas modifié.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Florian Chiaradia déclare que, comme l'a dit sa collègue Mme Anne Saito, le groupe des Verts reste dubitatif concernant le sens de cet amendement. Ils n'en voient tout simplement pas l'utilité, puisque ils ont désormais tous les éléments en main avec le rapport qui a été fourni et surtout ils sont un petit peu étonnés de la posture du dépositaire de l'amendement ce soir, puisqu'il dit finalement qu'il souhaite pérenniser mais seulement dans 3 ans.

Donc, à leur sens, soit l'on est convaincu et on accepte ce préavis maintenant, soit on ne l'est pas et on le rejette tout simplement.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il y a un autre élément qu'il voulait amener par rapport à ce qui avait été développé en commission. Il a été dit notamment qu'il faudrait aussi développer ce poste en engageant aussi une femme, ce qui peut-être se justifie ou peut-être pas, mais il semble à M. Staeger que dans ces conditions-là, quand il s'agit finalement de développer la fonction, on risque ce soir de mettre le doigt dans un engrenage duquel on ne pourra pas se retirer ensuite, et de ce fait cela justifie à son avis de prendre le temps de la réflexion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le vote sur l'amendement est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 57 NON, 19 OUI et 9 abstentions.

M. Jean-Noël Jourdan, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 34/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis relatif à *la mise en place d'un dispositif de travail sociale de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors mur » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis 29/2012) ainsi qu'à la pérennisation du dispositif ;*
2. de pérenniser le poste de « travailleur social hors mur » (TSHM) à 100% ;
3. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2017 et suivants selon le détail ci-dessous :
 - 3.1. charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler comptablement sur la nature de charge 30 du chapitre 171.00, pour un montant de CHF 122'900.- au maximum selon le profil de la personne engagée.
 - 3.2. charges de fonctionnement, à ventiler comptablement sur les natures de charge 31 et 36 du chapitre 171.10, pour un montant de CHF 32'000.-.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 17 NON et 1 abstention.

7.2 sur le préavis No 35/2016 relatif à l'adoption du budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre relève, depuis plusieurs années, que le Fonds de la CIEHL, alimenté par une contribution des communes de la Riviera à hauteur de Fr. 5.- par habitant et par année, ne permet pas d'apporter des soutiens financiers suffisants aux grands projets d'infrastructures régionaux.

Sa limitation à un plafond de 3,5 millions apporte également une cautèle très forte, qui a pour résultat que les investissements pour les infrastructures dont l'intérêt est supra-communal ne sont pas assez financés par les communes du district, ils sont donc

lourdement, trop lourdement, à la seule charge de la commune qui héberge cette infrastructure.

On en a aujourd'hui un exemple extrême avec la problématique du financement des transformations du Centre de Congrès de Montreux. La portée économique d'image et culturelle du Centre de Congrès touche tous les districts et représente même un équipement d'intérêt cantonal voire national. Pourtant le Fonds de la CIEHL n'a pas les moyens de prendre sa part de ces coûts de transformation, et Montreux se retrouve très peu soutenue pour faire face à ces investissements futurs.

Rappelons que pour soutenir la culture nous disposons du Fonds culturel régional de la Riviera qui est un exemple unique et envié dans toute la Suisse romande. Ce Fonds collecte Fr. 48.- par habitant et par année, soit presque dix fois plus que ce que la CIEHL est autorisée à collecter pour les équipements et les infrastructures, dont on sait que les coûts sont toujours très élevés.

Nous interpellons donc la Municipalité lors d'une prochaine séance, afin de lui demander dans quelle mesure elle peut rediscuter, avec les autres communes, du montant de Fr. 5.- par habitant et par année, pour demander son augmentation afin de tenir compte de la réalité des investissements d'intérêts supra-communaux à venir dans la région.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Yanick Hess précise que si selon M. Emmanuel Gétaz Montreux n'a pas tellement bénéficié de la CIEHL, il rappelle que la rénovation de l'Auditorium Stravinski, d'un montant de 6 millions de francs, a bien été subventionnée par la CIEHL, la construction du télésiège de Jaman également. Donc globalement Montreux, sur l'ensemble du district, a touché une bonne partie de la manne intercommunale.

La discussion se poursuit.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient juste à préciser que cette question a fait l'objet d'un débat, comme au début de chaque législature, avec les autres communes, et qu'évidemment dans un partenariat intercommunal, s'il y a des communes qui ne souhaitent pas augmenter le montant de CHF 5.-, il est difficilement possible d'aller plus loin, même si en l'occurrence Montreux a évoqué ces différentes pistes.

Mais il ne faut pas perdre espoir, puisque si l'on regarde dans le domaine des terrains de sport, soit pour les terrains de football et pour tout le complexe d'athlétisme de la Saussaz, des formules différentes, par des préavis spécifiques, ont pu être trouvées pour faciliter le soutien des différentes communes à ces projets régionaux.

Pour le reste, M. le Syndic doit dire, à quelques mots près, que le plaidoyer de Montreux est celui que l'on vient d'entendre de la bouche de M. Emmanuel Gétaz, mais sans forcément que cela ait convaincu les 9 autres communes ou en tout cas une majorité des autres communes, mais c'est l'unanimité des communes que l'on devrait avoir pour réussir à augmenter ce montant de CHF 5.-, en tout cas dans le contexte actuel. Mais on continuera à prêcher dans ce sens durant la législature et même au-delà si possible, la Municipalité partageant le souci de l'équilibre des rentrées financières possibles par la CIEHL.

Encore une fois, comme pour l'opération de la Saussaz, la Municipalité a pu trouver d'autres outils, si M. le Syndic Laurent Wehrli peut le dire ainsi, même si à quelque part la CIEHL aurait pu être aussi un des outils par rapport à la Saussaz.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 35/2016 de la Municipalité du 16 septembre 2016 au Conseil communal relatif au budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

7.3 sur le préavis No 39/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants. (Rapp : Mme Nathalie Antonijevic) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Nathalie Antonijevic étant malade, M. le Président demande à Mme Carolanne Feissli si elle a un complément à apporter, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Carolanne Feissli, en remplacement de Mme Nathalie Antonijevic présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 39/2016 de la Municipalité du 30 septembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés

aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 726'000.- au maximum ;
2. d'être le maître d'œuvre de l'ensemble des travaux à réaliser dans le périmètre désigné sur le plan pour la période de 2016-2019 ;
3. de couvrir les travaux par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'obtenir les subventions couvrant le coût des travaux d'exploitation sous déduction des ventes de bois ;
6. d'amortir le solde par le compte 325.3329 et de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 0 abstention.

7.4 sur le préavis No 42/2016 relatif au budget communal ordinaire pour 2017. (Rapp : Mme Irina Gote) ;

Chacun ayant reçu ce rapport dans les délais par courrier électronique, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président va procéder de la manière suivante. Après avoir entendu Mme la Présidente-rapporteuse s'il elle le souhaite, il y aura tout d'abord une discussion générale sur le préavis, c'est-à-dire les pages 1 à 16 du document présenté par la Municipalité, puis on procédera ensuite à un examen du budget chapitre par chapitre.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les membres de la commission pour leur engagement. Les séances ont été longues et pointues, mais elles se sont déroulées dans un très bon état d'esprit.

Je tiens également à remercier la Municipalité, le chef du service des finances, ses collaborateurs, ainsi que les services qui ont reçu la sous-commission "Subventions sport et culture" pour leur collaboration. Nous avons obtenu tous les renseignements et documents demandés et cela dans un laps de temps très court.

La commission n'a pas d'amendement à vous proposer, mais juste un souhait qui émane pour la deuxième fois des travaux de la sous-commission, et je vous en donne lecture :

« Pour la seconde fois, la commission réitère sa demande que chaque année le listing complet des subventions directes et indirectes, sur les 3 dernières années, soit remis par la Municipalité à la CoFin pour étude ».

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion générale est ouverte sur les pages 1 à 16.

M. François Pochon donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le PLR salue à nouveau un budget équilibré, qui a d'ailleurs été accepté à l'unanimité des membres de la CoFin.

Le bilan de législature 2011 - 2016, ainsi que le programme de législature 2016 - 2021 qui nous ont été remis, nous démontrent une fois encore le dynamisme et l'enthousiasme de nos autorités à mener des projets d'investissements pour le bien-être de ses citoyens et des visiteurs.

De plus, nous remercions et encourageons la Municipalité à poursuivre ses efforts afin de trouver des pistes pour augmenter les recettes et réduire les charges communales, ceci afin d'améliorer la marge d'autofinancement. Une condition indispensable pour réaliser les investissements prévus et ainsi permettre à notre Commune de rester attractive autant sur le plan local, régional, qu'international.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Montreux, ville heureuse ?

Oui, car la qualité de vie y est certainement une des meilleures de la région, avec en plus la gratification d'une météo estivale où les palmiers retrouvent leur signification !

Montreux, peut-elle avoir le sourire ?

Oui, car en ces temps difficiles économiquement parlant, notre grand argentier nous a concocté un budget 2016 presque équilibré.

C'est en ces termes que le 11 novembre 2015 débutait mon intervention sur le budget communal de l'année 2016.

Bien que l'année ne soit pas encore totalement terminée, et qu'il est trop tôt pour avoir une situation précise des comptes 2016, il semblerait, néanmoins, que le résultat final de cet exercice soit meilleur que projeté, ce qui est tout à l'honneur de notre exécutif si ce fait se confirme prochainement.

OUI, Montreux peut avoir le sourire car sa situation financière est actuellement saine ce qui n'est pas nécessairement le cas de certains de nos voisins. Mais il serait faux de prétendre que Montreux est une ville riche.

Le budget de notre commune pour 2017 pourrait être qualifié de « copier-coller » à celui de 2016, mais ce raccourci facile ne saurait cacher une augmentation constante des charges que les revenus supplémentaires peinent à couvrir. Le résultat financier projeté est négatif, la marge d'autofinancement extrêmement faible et clairement insuffisante pour financer les projets à venir sans avoir recours à l'emprunt d'une manière plus conséquente.

Après avoir longuement analysé toutes les lignes budgétaires de ce préavis ainsi que les réponses apportées à nos nombreuses interrogations, le groupe UDC acceptera à l'unanimité ce préavis concernant le budget communal 2017.

Néanmoins, il nous paraît opportun de favoriser rapidement une approche constructive de recherche de nouvelles recettes et surtout de diminution de charges à tous les niveaux et dans tous les services.

Nous encourageons la Municipalité à entendre les vœux exprimés dans les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger déclare que pour le groupe Montreux Libre le plus grand enjeu qui concerne ce budget, et cela a été dit par M. René Chevalley, c'est la faiblesse de la marge d'autofinancement, et il souhaite traiter ce problème dans le cadre du préavis sur le plafond d'endettement et non sur celui du budget, puisque cela leur semble un peu plus pertinent.

Par contre, M. Staeger avoue avoir été interpellé par la phrase de Mme la Présidente de la Commission des finances, phrase qui figure dans le rapport, à savoir que le détail des subventions accordées n'a pas été fourni deux années de suite à la Commission des finances. M. Staeger se rappelle avoir déposé une proposition allant dans ce sens, honnêtement il ne se rappelle plus si c'était une motion ou un postulat. Le fait est que l'un des arguments pour refuser cette proposition c'était de dire que de toute façon les commissions de surveillance avaient accès à ces informations, notamment la Commission des finances.

M. Staeger est donc incroyablement surpris, pour ne pas dire consterné d'apprendre que la Commission des finances n'a pas eu accès à ce document. Est-ce que c'est un problème au niveau du fait que la Municipalité a indûment refusé l'accès à ce document, où est-ce qu'il y a un mensonge qui a été dit dans le cadre du débat relatif à sa motion ou à son postulat auxquels il faisait référence tout à l'heure ? Il remercie pour les éclaircissements qui seront apportés.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Qui a dit que Montreux est une commune riche ? « Etais » peut-être.

En effet, on apprend dans le rapport que 40% des habitants ne paient que 1,5% des recettes d'impôt sur le revenu, que les hôtels qui sont à la base de notre tissu économique n'en paient quasiment pas, que notre marge d'autofinancement est très faible et qu'essayer de diminuer les charges du budget est un casse-tête. Si on y ajoute que depuis quelques années une part conséquente de l'héritage d'éventuels bons morts nous échappe et que l'entretien ne passant plus par le budget devient peu lisible, le tableau est plutôt sombre.

Voilà pourquoi nous devons rester prudents, bien soupeser les investissements à venir et mettre des priorités.

Le groupe socialiste remercie la CoFin pour son travail et acceptera les conclusions de ce rapport à l'unanimité.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

Mme Irina Gote en réponse à M. Alexandre Staeger précise que la sous-commission présidée par M. Christophe Privet n'avait effectivement pas reçu les listings à l'avance, même chose pour la CoFin, mais les listings ont été présentés. Elle laisse peut-être M. Privet donner plus de détails par rapport à cet aspect-là puisque c'est lui qui a dirigé les opérations du contrôle des subventions versées.

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet souhaite effectivement compléter ce qu'a dit Mme la Présidente. Ce qui s'est passé cette année, enfin du moins ce qu'a compris la sous-commission, c'est que l'année dernière effectivement les tableaux avaient pu être fournis sur les subventions directes et indirectes ECT, ce qui n'avait pas été le cas du Service des sports, d'où la décision de la CoFin de mettre cette remarque dans son rapport l'année dernière sur le budget 2016. Cette année ils se sont trouvés dans une situation un peu différente, c'est que les services des Sports et ECT pensaient que le Service des finances avait fait ce tableau. Et lorsque ils l'ont demandé, ce tableau n'avait pas pu être fait par le Service des finances, parce que ce dernier ignorait que ECT ou Sports pensaient que le Service des finances faisait ce tableau. M. Privet pense avoir ainsi expliqué un peu clairement ce qui s'est passé.

C'est la raison pour laquelle cette fois la CoFin a décidé, pour la deuxième fois, de rappeler à la Municipalité cet engagement qui a effectivement été déjà pris à plusieurs reprises.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat, tout d'abord au niveau du budget, aimerait répéter à l'intention de ceux qui sont intervenus, ce n'est pas le budget du Municipal des finances, c'est le budget de la Municipalité, M. Rochat n'est que pour un septième dans cette opération. Il s'efforce évidemment

d'influencer avec la vision financière, mais c'est le budget de la Municipalité.

Pour le reste, M. Pierre Rochat se réjouit d'avoir entendu les intervenants. Il s'associe aux propos de Mme la Présidente de la Commission des finances pour remercier chacun pour sa part à la qualité des travaux, et remercier aussi l'administration qui, évidemment dans des délais très courts, a fourni les documents attendus. Il remercie aussi pour l'esprit qui régnait au sein de la Commission des finances, ce qui a permis de travailler correctement sur ce budget.

Sur la question financière, M. le Municipal Pierre Rochat ne veut pas y revenir longuement. La situation financière de la Commune de Montreux reste une situation confortable, avec un résultat quasiment équilibré.

Il croit qu'il ne faut pas – et il le dit à l'intention de la presse – laisser entendre que la Commune de Montreux est en train de dérapier, qu'elle se trouve dans une situation financière difficile. Ce n'est absolument pas le cas.

Par contre, ce que l'on a voulu dire – et cela a été débattu dans le cadre de la Commission des finances – c'est que contrairement à ce que l'on pense – ce qu'il a déjà eu l'occasion de dire une fois ou l'autre dans certaines déclarations au niveau de la presse – c'est qu'on laisse entendre souvent que Montreux est une commune pleine de contribuables riches. Non, Montreux est une commune qui a un profil de contribuables tout à fait équilibré, comparable à ce que l'on trouve à Yverdon ou ailleurs. On n'est pas une commune avec un profil de contribuables extrêmement aisés, mais la situation, encore une fois, le budget en est le révélateur, reste une situation confortable qui permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Pour le reste, la Municipalité a clairement entendu les vœux qui ont été exprimés dans le cadre de la Commission des finances. La Municipalité s'efforce de fournir les documents dans les délais requis, M. Privet l'a tout à fait correctement relevé. En fait, certains pensaient devoir remettre des documents, c'étaient l'affaire des autres, la Municipalité en est désolée. Elle est en train de travailler sur la mise en place d'un nouvel ERP, le Conseil a voté un préavis qui va dans ce sens-là, ce qui devrait lui permettre d'être plus transparente, d'avoir un accès facilité au niveau des informations. La Municipalité s'efforce de répondre aux attentes de la Commission des finances, et ceci avec plaisir, car il est vrai qu'elle doit pouvoir apprécier correctement les choses.

M. le Municipal Pierre Rochat remercie les intervenants pour leur déclaration et il espère qu'elles se traduiront tout à l'heure dans le vote du budget.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Charges et revenus par nature : pages 1 à 3

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Plan des dépenses d'investissement et la structure comptable : pages 4 et 5

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 1

Administration générale : pages 6 à 27

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 2

Finances : pages 28 à 35

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3

Domaines et bâtiments : pages 36 à 57

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4

Travaux : pages 58 à 73

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5

Administration des écoles : pages 74 à 80

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6

Police : pages 81 à 83

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7

Sécurité sociale : pages 84 à 93

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8

Services Industriels : pages 94 et 95

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 42/2016 de la Municipalité du 7 octobre 2016 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2017,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2017.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

7.5 sur le préavis No 43/2016 relatif au budget du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yves Depallens, président-rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 43/2016 de la Municipalité du 14 octobre 2016 au Conseil communal relatif au budget 2017 du Fonds culturel Riviera,

Vu le rapport de la commission intercommunale du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2017 du Fonds Culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI, 1 NON et 0 abstention.

7.6 sur le préavis No 44/2016 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2021. (Rapp : Mme Irina Gote) ;

Chacun ayant reçu ce rapport dans les délais, par courrier électronique, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

En préambule, Mme Irina Gote aimerait faire un ajout au rapport. Entre la version validée par la Commission des finances et la version sur le site, depuis jeudi dernier, il y a eu un petit souci : en effet, la formule mathématique sur laquelle se base le développement de M. Cousin, dans le cadre du dépôt de son amendement à CHF 140 millions, a tout simplement disparu. Elle se trouvait en haut de la page 6 du rapport, à la suite du 1^{er} paragraphe. Mme Irina Gote donne donc cette formule, il s'agit de :

$$\text{CHF } 34 \text{ millions (investissements nets) qui se divisent par CHF } 144 \text{ millions (dépenses courantes) } \times 100, \text{ ce qui donne le taux de } 23 \%, \text{ taux indiqué dans le premier paragraphe de la page 6 du rapport.}$$

Cette formule a été introduite aujourd'hui même dans le rapport qui figure sur le site du Conseil. Donc le rapport sur le site est tout à fait juste pour celles et ceux qui utilisent leur tablette ce soir.

Mme Irina Gote remercie par ailleurs Mme Aurélie Margueron qui a eu la gentillesse de procéder à cette modification.

Ensuite, Mme Gote tenait à rappeler et préciser qu'il y a eu au fond trois positions différentes qui ont été tenues au sein de la Commission des finances.

- Premièrement, une partie de la Commission était favorable au plafond d'endettement tel que proposé par la Municipalité, à savoir 280 millions.
- Deuxièmement, deux commissaires étaient pour un plafond à 180 millions.
- Troisièmement, 5 commissaires étaient favorables à un plafond à 140 millions.

Au final, les deux amendements : un pour baisser le plafond d'endettement à 180 millions et l'autre pour le baisser à 140 millions ont été refusés.

Les conclusions du préavis ont également été refusées. Mais attention, cela ne signifie pas que la Commission ne veut pas d'un plafond d'endettement ! Cela signifie qu'elle n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le montant du plafond. Cela signifie aussi que la Commission souhaite qu'il y ait une baisse.

Ainsi Mme Gote espère que le Conseil trouvera un consensus raisonnable, pour un montant de plafond d'endettement entre 140 millions, qui est l'amendement le plus bas, et les 280 millions proposés par la Municipalité.

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout un chacun sait qu'en politique la justice, la bonne foi, la droiture, la défense des intérêts de nos concitoyens doivent être le fondement de celle-ci.

J'y ajouterai personnellement également les notions de respect et de compromis.

En effet, le groupe UDC considère que le débat politique ne doit pas se réduire à des querelles d'égo ou à une surenchère d'alliance éphémère contre nature, mais bien la recherche de solutions pérennes pour notre ville où l'intérêt de nos habitants doit être le maître mot.

Oui, le groupe UDC a été surpris et étonné du montant de plafond d'endettement à 280 millions de francs, respectivement du plafond de 140 millions de francs concernant le cautionnement, sollicité par la Municipalité pour la législature 2016 à 2021.

Oui, une envolée de ces plafonds se situant actuellement à CHF 70 millions pour l'investissement, respectivement CHF 35 millions pour le cautionnement nous a interpellés, et ce même si ce préavis est de nature technique, ce qui ne signifie nullement que la Municipalité est autorisée à utiliser ces sommes comme bon lui semble.

N'oublions pas que c'est ce Conseil qui acceptera ou refusera les préavis proposés entrant dans ces enveloppes financières.

Bien entendu, la somme de CHF 280 millions comme plafond d'endettement nous a paru disproportionnée, malgré les nombreuses explications et argumentations de notre Municipal des finances qui a eu la lourde tâche de défendre ce préavis en commission.

La méthode cantonale de calcul de l'endettement maximum autorisant même un montant de CHF 347 millions que, très justement, notre Municipalité a jugé trop élevé.

Rassurez-vous, chères et chers collègues, je ne vais pas refaire le débat qui a eu lieu en commission où chacun a pu exprimer d'une manière démocratique ses arguments et contre-arguments, avec une sensibilité politique toute personnelle.

Différentes méthodes de calcul existant afin de déterminer le plafond d'endettement, celles-ci bien plus restrictives que celles de l'Etat de Vaud, il a paru intéressant et judicieux de la part du groupe UDC d'en utiliser une autre, celle basée sur le bon sens.

Nous avons donc analysé en détail le contenu de la liste des projets d'investissements de la Municipalité pour cette législature et leurs montants nets, tout en tenant compte que ceux-ci ne seront très probablement pas tous réalisés, la moyenne de réalisation sur la dernière législature se situant aux alentours des 56%.

Fort de ce constat j'ai en commission, au nom de l'UDC montreusienne, déposé un amendement à CHF 180 millions sur le plafond d'endettement respectivement à CHF 90 millions sur le plafond de cautionnement, proposition qui n'a malheureusement pas reçu l'accueil escompté. Ceci probablement par un effet épidermique de la majorité des autres partis qui ont préféré camper sur leurs positions initiales.

La commission, malgré l'énorme travail fourni, n'a pas trouvé un terrain d'entente lors du vote final.

Le groupe UDC de ce Conseil, persuadé de la pertinence de son amendement déposé en CoFin, redéposera celui-ci comme suit :

1. De fixer le plafond d'endettement à **CHF 180 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC ;

2. De fixer le plafond de cautionnement à **CHF 90 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC.

... et vous encourage, chères et chers collègues, à faire preuve de bon sens en le soutenant fortement.

En effet, ce préavis technique ainsi amendé permettra à notre exécutif d'élaborer et présenter également des projets d'investissements innovants, couvrant l'entier des villages constituant notre commune.

Il serait regrettable et injuste qu'une partie de notre territoire ne puisse bénéficier de cette dynamique.

Nous sommes persuadés que la charge financière découlant de ces investissements pourra être absorbée par une réalisation concrète de la volonté de trouver de nouvelles recettes, ainsi qu'une diminution subséquente des charges liées ou non liées à ces investissements futurs.

- Montreux doit investir afin de rester une ville attractive où il fait bon vivre.
- Montreux doit et devra faire des choix dans ces investissements futurs, ce sera à vous, chères et chers collègues, de valider ou refuser les projets présentés par la Municipalité.
- C'est donc vous qui façonnerez le Montreux de demain en tenant compte des réalités du marché et de la volonté de nos administrés.
- Osez une vision futuriste pour Montreux, c'est croire en son avenir.
- Bloquer ou freiner fortement son potentiel de développement, c'est renoncer à une ville moderne et ses retombées économiques.

Mais cela a un prix, ce prix c'est celui du bon sens !

Merci pour votre écoute ».

M. le Président Christian Bécherraz remercie M. René Chevalley et le prie de bien vouloir lui apporter son amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. Claude-Pascal Gay donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le préavis relatif au plafond d'endettement comporte deux thèmes distincts :

- Le premier est la détermination du plafond d'endettement.
- Le second, la nature de notre décision, est-elle purement technique ou politique ?

Concernant la détermination du plafond d'endettement, l'approche défendue par la Municipalité repose sur la méthode simplifiée proposée par l'Union des communes vaudoises, soit un plafond d'endettement correspondant à 250 % de la dette brute.

Cette méthode, je cite le rapport "Plafond d'endettement : Mode d'emploi", édité par l'Union des communes vaudoises, fait abstraction de

la situation financière réelle de la commune et de sa capacité à dégager les moyens financiers pour rembourser sa dette à long terme.

Fort de ce constat, pour le moins clair, cette méthode devrait être proscrite ou au minimum complétée par la méthode financière décrite dans ce même rapport de l'Union des communes vaudoises.

L'utilisation de la méthode financière est essentielle pour comprendre les enjeux pour notre commune.

Dans cette méthode et je cite encore le rapport de l'Union des communes vaudoises, la détermination du plafond d'endettement d'une commune est fondée sur sa capacité économique d'endettement, sur son niveau maximum d'endettement soutenable financièrement sur le long terme.

Au-delà de cette capacité d'endettement, la commune ne pourrait respecter les principes essentiels de gestion de la dette publique. Elle se retrouverait dans une situation financière critique par rapport à son endettement. Elle ne serait plus en mesure de rembourser sa dette dans un délai acceptable de moins de 30 ans. Les générations futures hériteraient d'une dette disproportionnée.

La méthode financière est de plus extrêmement simple. Il faut répondre à la question suivante : quels sont les moyens financiers nécessaires pour supporter une dette de X CHF, sachant que la collectivité doit s'acquitter du service de cette dette, soit des amortissements et des intérêts passifs durant 30 ans ?

En tenant compte d'un taux d'intérêt durable de 4% sur le long terme, la marge d'autofinancement nécessaire pour une dette de 140 millions est déjà de l'ordre de 10 millions. Pour rappel, la marge d'autofinancement de Montreux était de 5.3 millions en 2015 et les budgets 2016 et 2017 prévoient des marges d'autofinancement inférieures à 4 millions.

Concernant la nature de notre décision, la Municipalité présente ce préavis comme une décision purement technique sans conséquence, le Conseil communal devant de toute manière se prononcer sur chaque décision d'investissement ou budgétaire.

Pour ma part, la définition d'un plafond d'endettement est comparable au mécanisme de frein à l'endettement prévu pour gérer le budget de la Confédération et approuvé par le peuple à 85% en 2001. Suite aux excellents résultats obtenus par la Confédération, il a été adopté par plusieurs cantons et l'Allemagne en 2016.

Le frein à l'endettement exige de fixer des priorités, de prendre des mesures, parfois désagréables, de saine gestion.

Imaginer que le Conseil communal de Montreux puisse faire ce que les Chambres fédérales s'estiment incapables sans le frein à l'endettement, me semble pour le moins présomptueux ou alors candide.

Pour ces raisons, je soutiendrai l'amendement - qui n'est pas encore déposé mais ce sera fait prochainement - proposant un frein, soit un plafond d'endettement à 140 millions, partant du principe que notre

Conseil se mettra d'accord pour adopter des mesures permettant d'augmenter notre marge de financement de 5 à 6 millions pour atteindre au minimum les 10 millions. Ce plafond de 140 millions, ajouté aux marges d'autofinancement cumulées sur les 5 prochaines années, donne de plus une capacité d'endettement supplémentaire d'environ 120 à 130 millions environ à notre commune, ce qui est déjà très important et suffisant à mon sens.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis dans la même situation que mon préopinant, j'appuie un peu vite sur le bouton, le deuxième amendement n'étant pas encore déposé.

Le groupe socialiste est unanime sur un point, il refusera en bloc le rapport si le plafond reste à 280 millions. Mais il est très partagé sur l'amendement à soutenir. Voilà pourquoi MM. Manzini et Pilloud exprimeront chacun la position d'une partie de notre groupe.

Mais, dans tous les cas, comme je l'ai déjà évoqué dans mon intervention sur le budget, notre acceptation de l'élévation du plafond d'endettement ne constituera en aucun cas un blanc-seing. Nous serons critiques sur chaque préavis, insisterons pour mettre des priorités et défendrons les investissements en faveur des Montreusiens.

Merci pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, je ne suis pas là pour convaincre, mais pour informer. M. RoCHAT, a dit : « Est-on une commune riche ou pas une commune riche ? ». Je crois que ce préavis tombe vraiment au bon moment pour faire un état des lieux, un arrêt sur image, sur la situation financière de notre commune.

Dernièrement, je discutais encore avec un Chef de service de la ville de Vevey qui me disait : « Vous, vous êtes riches à Montreux ». Je lui ai répondu que l'on n'était pas forcément aussi riche que cela. Je crois effectivement que si Yverdon est une commune pauvre, Montreux demeure modeste en comparaison d'autres communes comme Vevey ou La Tour-de-Peilz qui ont des rendements fiscaux par habitant supérieurs aux nôtres.

En introduction je me suis imaginé ce que représentait 280 millions. Quand j'ai reçu le préavis de 280 millions, j'ai cru que c'était une coquille. Je me suis demandé s'il y avait un chiffre qui était faux.

Si on prend des billets de CHF 100.-, et qu'on les met bout à bout, on pourrait atteindre la ville de Paris en alignant les uns derrière les autres tous les billets.

Concrètement, il s'agit de mesurer les incidences sur les budgets à venir, avec plus de 240 millions d'emprunt. Trois éléments sont à prendre en compte :

1. **L'amortissement** : en tenant compte d'une dette future de 240 millions, à rembourser sur 30 ans, cela représente 8 millions de plus de charges au budget de fonctionnement.
2. **Les intérêts de la dette** : en prenant un taux moyen de 3,5%, les charges financières augmenteront de plus de 8,4 millions. Je relève par ailleurs que Monsieur Guex, expert financier, tablait lui sur un taux de 4%.
3. **Frais d'exploitation** : investir induit forcément des charges de fonctionnement et d'entretien supplémentaires. Le préavis relatif à la rénovation du Centre des congrès en est un exemple concret. La réalisation d'une salle de spectacle à 6000 places engendrera à n'en pas douter des frais de fonctionnement supplémentaires.

Aujourd'hui, quand les partenaires culturels utilisent le Centre des Congrès ou l'Auditorium Stravinski, la commune verse 1,5 million pour que ces derniers puissent utiliser une maison qui nous appartient.

Avec la création d'une salle de 6000 personnes en plus du Stravinsky, on peut raisonnablement envisager un montant supplémentaire de 1,5 millions de frais de fonctionnement.

En estimant à 2% le frais de fonctionnement et d'exploitation sur les futurs investissements, on augmente encore le déficit budgétaire de 4,8 millions.

En additionnant les charges liées aux remboursements, aux intérêts passifs et aux frais d'exploitation, les incidences négatives sur le budget se montent à 21,2 millions. En tenant compte du fait qu'un point d'impôt représente environ 1,1 million, c'est environ 19 à 20 points d'impôts supplémentaires à la charge des contribuables.

Autre élément à prendre en compte : il s'agit de se souvenir du passé. Dans les années 1995-2000, la commune de Montreux avait 120 millions de dettes. Cela correspondait, à peu près, à une fois le budget. La commune a dû freiner drastiquement les investissements et diminuer des prestations. Est-ce cela que nous souhaitons revivre ?

Je me rappelle qu'un Conseiller PLR, alors que la commune avait bénéficié de 20 millions lors d'une succession, avait dit : « Avec ces 20 millions, il faut rembourser la dette », et M. Guibert, qui était alors Municipal des finances, avait répondu : « Oui, on veut bien rembourser, mais comme l'on n'arrive déjà pas à boucler le budget, il faudra mettre 3 ou 4 millions pour le budget. En plus, il y a deux ou trois

investissements indispensables, comme une route qui vient en bas ou un plafond qui est en train de s'écrouler ».

Concrètement, la Municipalité de l'époque n'avait pu diminuer la dette que de 10 à 12 millions. Gardons en mémoire ces années-là. L'Office du tourisme était en faillite et il a fallu recapitaliser. Une situation que je ne souhaiterais pas revivre.

Quand certains conseillers proposent de diminuer le plafond à 140 millions en lieu et place des 280 proposés par la Municipalité, nous passons pour des méchants. Mais la barre a été placée tellement haute au départ. C'est comme si vous possédez une maison et qu'un promoteur immobilier souhaite bâtir un immeuble de 8 étages devant chez vous. Vous êtes content s'il baisse à 4 étages, alors que vous n'en vouliez que deux.

Concrètement, je pense qu'un plafond d'endettement à 100 millions c'est la sagesse, et 140 millions, c'est la raison. Il y a certes des investissements à faire, mais il existe encore des réserves. Il ne s'agit donc pas d'une position partisane. C'est du bon sens. Même si j'étais PLR, je soutiendrais les 140 millions.

En plus, nous avons toujours la possibilité, comme M. Gay l'a évoquée, de revenir vers le canton, dans le courant de la législature, pour augmenter le plafond d'endettement si nécessaire.

Je ne vois pas comment le canton pourrait refuser à notre commune une augmentation du plafond d'endettement en cours de législature, dans la mesure où il l'accepterait pour d'autres communes.

J'ai les mêmes éléments que M. Gay sous les yeux. Je ne vais pas les évoquer, mais ce n'est pas compliqué. Les communes ont des prérogatives que le Conseil d'Etat valide, donc on peut toujours faire une demande.

J'aimerais encore relever l'inquiétude de la population. Suite aux articles parus dans le quotidien 24 Heures relatifs à la politique d'investissement en général et plus particulièrement pour le Centre des congrès, les citoyens montreusiens se posent des questions. Les gens nous interpellent : « Mais vous allez laisser passer cela ? ».

Pour revenir à la situation financière de notre commune, et cela a déjà été évoqué, il est utile de savoir que plus de 53% des ménages montreusiens ne paient pas d'impôt ou moins de CHF 1'000.- d'impôts communaux sur leur revenu. C'est une réalité. Nous devons faire avec. De plus, nous ne possédons que quatre ménages qui déclarent des revenus supérieurs au million. C'est peu. Je m'imaginai naïvement que notre commune comptait plusieurs très riches contribuables, des Brabeck, Kudelski, Yannick Noah ou autres sportifs de renom. Force est de constater que ce n'est pas le cas. A nous d'en tirer les conséquences. Je vous invite donc à soutenir l'amendement à 140 millions.

Je vous remercie de votre attention et profite de l'occasion pour remercier tout le travail réalisé par la Commission des finances. Merci et bonne fin de soirée».

La discussion continue.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers et chères collègues,

J'irai dans le sens de mes préopinants.

En tant que membre de la COFIN, je souhaiterais intervenir ce soir pour vous résumer les points qui à mon sens sont essentiels dans nos discussions, j'essaierai d'être le plus court possible, et pour proposer un amendement au préavis, ce préavis qui nous propose quand même un plafond d'endettement qui est quatre fois supérieur à celui de la précédente législature.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la COFIN, il existe plusieurs indicateurs de santé financière d'une commune. Dans le préavis sur lequel nous nous prononçons ce soir, on ne nous en présente qu'un, qui est basé uniquement sur les revenus communaux. Or il en existe bien d'autres, qui incluent d'autres paramètres cruciaux comme par exemple la marge d'autofinancement. Les calculs sont complexes et toujours sujets à discussion, mais fournissent néanmoins des lignes directrices qu'on ne peut pas balayer d'un revers de main.

Or la plupart de ces indicateurs – avec les chiffres qu'on nous propose – sont au rouge.

Prenons par exemple le degré d'autofinancement, qui mesure la part des investissements couverts par la marge d'autofinancement de la commune. Au-dessous de 60%, le degré d'autofinancement est jugé trop faible et il est déconseillé par l'Institut des hautes études en administration publique de Lausanne (IDHEAP). Or avec les chiffres qu'on nous propose, on n'est pas en-dessous de 60 % **on est à peine à 10% d'autofinancement pour l'année 2017, comme pour l'ensemble de la législature.** Alors selon l'IDHEAP à nouveau, c'est dix fois moins que la moyenne des villes suisses de même taille en 2015, qui sont, elles, à 98% de degré d'autofinancement. Donc, elles dépensent en gros leur marge d'autofinancement, mais pas plus ni moins.

Selon les calculs d'un de mes collègues de la COFIN, avec un plafond à 280 millions, celui que l'on nous propose, il nous faudrait une marge d'autofinancement d'environ 20 millions, au lieu des 3.3 actuels. **Il nous faudrait donc boucler l'exercice comptable chaque année avec six fois plus d'argent qu'actuellement.** Pour vous donner un ordre de grandeur, pour rembourser la dette creusée en seulement 5 ans, il nous faudrait environ **15 points d'impôts supplémentaires sur 30 ans**, ou des coupes dans le budget ordinaire du même ordre de grandeur, ce qui est quasiment impossible.

Alors certes, la commune a connu de bonnes années et a accumulé certaines réserves; certes, les lignes directrices ont pour but de guider et ne permettent pas de faire l'économie d'une réflexion poussée et contextualisée ; et certes les conditions d'emprunt sont actuellement favorables. Mais le décalage entre ce qui est recommandé par des instituts indépendants tel que l'IDHEAP et le plafond d'endettement proposé est actuellement extrême, et il nous forcerait soit à augmenter massivement nos impôts, soit à couper sévèrement dans le budget.

Suite à ces différentes réflexions au sein de la COFIN et après avoir consulté plusieurs de mes collègues de plusieurs partis, je propose un amendement et suggère de placer le plafond d'endettement pour la prochaine législature à 140 millions.

Ce plafond à 140 millions est un compromis face aux chiffres de la Municipalité. Il resterait très élevé. Notre degré d'autofinancement des investissements serait toujours 5 fois moins important que celui des autres villes suisses de même taille, et bien au-dessous des limites recommandées. Ce n'est pas un choix qui est pusillanime, anormalement restrictif.

Il nous faudrait tout de même augmenter au minimum à 10 millions notre marge d'autofinancement annuel, donc la tripler et ne pas descendre au-dessous de cette somme pendant 30 ans. Cela seulement pour rembourser la dette de la présente législature, ce qui constituera déjà un défi.

Mais nous estimons qu'un plafond à 140 millions ne brimerait pas trop la Municipalité et notre Conseil dans leurs projets d'investissement, sachant que nous disposons de réserves financières et qu'il est possible certainement d'augmenter de quelques points les impôts et/ou de dégager quelques recettes supplémentaires.

140 millions, ce n'est pas rien, c'est déjà deux fois plus que ce qui avait été fixé à la précédente législature. Pour la législature 2011-2016, on avait fixé 70 millions.

Cette limite à 140 millions aurait le mérite de ne pas fixer un plafond exagérément élevé, donc effectivement il y a un effet de cadrage quand on propose 280 millions, on se dit que l'on va être raisonnable en enlevant quelques dizaines de millions, mais 280 millions ce serait profondément irresponsable. A moins – à nouveau – d'opérer à terme des coupes drastiques dans le budget ou d'augmenter massivement les impôts, solutions qui sont toutes deux peu souhaitables.

Pour terminer, je voudrais encore souligner que le plafond d'endettement n'est pas juste une formalité comme ce qui a été sous-entendu lors des réunions de la COFIN, c'est un **garde-fou** nécessaire, qui nous force peut-être à revoir à la baisse certains investissements trop ambitieux, mais qui nous amène à nous concentrer sur l'essentiel et à utiliser l'argent du contribuable de la manière la plus intelligente et la plus respectueuse possible. Il permet que certaines limites ne soient pas dépassées, ce qu'on pourrait regretter amèrement par la suite.

Donc avec plusieurs de mes collègues de la COFIN et du Conseil, et au nom du groupe des Verts, je vous invite à voter pour un amendement à 140 millions pour le plafond d'endettement, et à 70 millions pour le plafond de cautionnement qui est toujours fixé à la moitié du plafond d'endettement. Je vous remercie ».

M. le Président Christian Bécherraz remercie M. Gaëtan Cousin et le prie de bien vouloir lui apporter son amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. Romain Pilloud donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Lorsqu'on a une commune à la géographie si particulière comme ici à Montreux, les investissements ne sont pas simples : on a un centre ville, on a Clarens, des villages qui représentent des lieux et des besoins différents.

Et si aujourd'hui, des voix s'élèvent contre un plafond d'endettement à quelque 280 millions de francs, c'est aussi qu'il y a des inquiétudes sur certains investissements. Cette réflexion a donc du sens et reflète aussi l'intérêt des élu-e-s à investir là où le besoin et la demande existent en faveur des différents acteurs de notre commune.

Cependant, chères et chers collègues, des investissements il y aura. Si chacun d'entre eux sera débattu ici au plénum afin d'en comprendre les enjeux, un plafond d'endettement trop bas serait un problème. Car si c'est pour bloquer chaque projet social, freiner la vie culturelle, repousser des projets utiles et attendus tant par les villages que le centre de Montreux, cela n'en vaut pas la peine. Il existe des exemples de villes qui font des choix de raison ; une commune endettée n'est pas forcément une commune qui se porte mal ; certaines grandes communes vaudoises l'ont bien compris et ont des projets de mobilité, de sport et d'infrastructures pour la population, malgré un endettement qui peut être parfois considéré comme conséquent. Montreux peut faire un choix juste aujourd'hui ; d'ailleurs, je pense que l'on peut se féliciter de certains investissements que la commune a réalisés ; je pense, par exemple, à la Maison de Quartier, très utilisée, aujourd'hui victime de son succès, qui est un lieu précieux de rencontre et de vie sociale ici à Clarens. D'autres projets précieux sont à venir et il faut pouvoir les soutenir dans les mois et les années à venir.

Chers collègues, je vous demande de soutenir l'amendement proposant un plafond à quelque 180 millions ; pas seulement parce que cette somme est raisonnable pour la santé financière de notre commune, mais aussi et surtout car le Conseil communal aura de nombreux projets d'importance pour les Montreusiens et il doit nous tenir à cœur de pouvoir en défendre un certain nombre pour le bien-être et la qualité de vie de notre population. De plus, les 180 millions paraissent un chiffre raisonnable étant donné la réserve d'investissement de 14 millions et le pourcentage des projets qui pourraient vraisemblablement être acceptés et appliqués par notre commune. Un frein à l'endettement à 140 millions paraît quant à lui déraisonnable et annoncerait une fragilisation certaine.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger remercie d'avance la technique de bien vouloir projeter, quand il donnera le signal correspondant, le tableau qui a été fourni par M. Christophe Privet et auquel finalement tous les intervenants, soit ses préopinants se sont référés, et donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Avec le présent préavis, le budget et un programme d'investissements plus qu'ambitieux, la Municipalité nous propose un concept néfaste du « tout à l'emprunt ». S'il faut effectivement reconnaître que le recours à l'emprunt est inévitable pour financer un certain nombre d'investissements, il convient en revanche de se montrer particulièrement réservé sur la capacité d'emprunter de notre Commune ... ou plutôt celle de rembourser un emprunt (ce qui est somme toute plus difficile que d'en contracter un). La question n'est donc pas tellement de savoir combien nous pouvons emprunter, mais combien nous pourrions rembourser, et ce sans mettre à mort notre capacité à investir, à l'avenir, de par le service d'une dette trop lourde.

Et à ce sujet je dois dire que j'apprécie particulièrement le fait qu'il y ait un certain nombre de jeunes qui se soient exprimés dans le cadre de ce débat, puisque c'est aussi une question relative à l'avenir, et c'est aussi à l'avenir de nos jeunes auquel il faut penser lorsque nous votons un plafond d'endettement

En effet, le plancher de remboursement (par opposition au plafond d'endettement) de notre Commune ne saurait excéder le montant de notre marge d'autofinancement. Or celle-ci, qui se monte à seulement 3 ou 4 millions de francs, est nettement trop basse. D'après les calculs de notre collègue Claude-Pascal Gay – et là je demande à la technique de projeter le tableau (Annexe no 4 au PV) - qui a quand même quelques vives compétences dans le domaine financier, il faudrait bénéficier d'une marge d'autofinancement de quelques 20 millions pour ne pas succomber à un plafond d'endettement aussi élevé que celui initialement proposé par la Municipalité. A 200 millions, ce sont encore plus de 14 millions qui sont nécessaires. D'après ces mêmes calculs, nous disposerions à peine du revenu nécessaire pour supporter une dette de 75 millions si notre marge d'autofinancement se montait à 5 millions. Si les chiffres des dernières années se maintiennent – ce qui n'est déjà pas sûr en soi – il nous faudra à peu près 70 ans pour rembourser des emprunts à hauteur de 280 millions de francs et ce sans compter les intérêts. Avec un plafond à 200 millions, il nous faudrait encore 50 à 60 ans, toujours sans compter les intérêts.

Au moment où nous aurons de nouveau la capacité d'investir, nous serons déjà tous morts et enterrés, ou presque ! Enfin pour ma part j'aurai 82 ans, je considère qu'à ce moment-là ça sera un peu difficile de faire partie encore du Conseil communal, enfin cela ne me paraît pas impossible sur le principe, mais j'aimerais bien pouvoir voter un préavis d'investissement avant d'avoir 82 ans, si par hasard j'arrive à rester au Conseil communal.

Pareille situation revient à ensevelir la capacité d'investissement de notre commune sous une montagne de dettes. On pourrait et devrait alors plutôt parler de « plafond d'enterrement ».

De plus, il est communément admis que le fait de s'endetter pour investir dans des projets qui rapportent ne pose pas vraiment de problème, puisque des nouveaux revenus seront associés à la réalisation de tels projets. Force est cela dit de constater

que cela n'est pas le cas, et loin s'en faut ! Parmi les projets évoqués par la Municipalité dans son programme, pas un seul ne va rapporter à la Commune, du moins pas directement. Je parle là des rentrées fiscales ou financières qui rentrent directement dans les comptes de la commune. L'exemple le plus flagrant est le 2M2C, dans lequel on nous propose d'investir des sommes colossales – en tout quelques 88 millions – alors que l'exploitation de ce bâtiment coûte plus qu'elle ne rapporte, à savoir 2 millions par année.

Pendant la législature qui s'en est allée, le plafond était fixé à 70 millions, ce qui était déjà à peine réaliste vu notre marge d'autofinancement actuelle. Aujourd'hui, cette dernière n'est pas plus élevée, voire même inférieure. Par contre, notre programme d'investissements l'est pour sa part. C'est pourquoi il se justifie d'élever ce plafond à partir de 70 millions. Mais il convient d'éviter de céder à la démesure, en contrôlant notre niveau d'endettement. Or il ne serait plus question d'un endettement contrôlé si nous quadruplions d'un coup le montant de notre plafond. Cela reviendrait à nous jeter dans un précipice sans espoir de pouvoir remonter la pente de notre vivant. Ce serait à notre sens un suicide financier et nous serions les fossoyeurs de notre commune, ainsi que de la marge de manœuvre de nos successeurs et de notre jeunesse.

De plus, il faut avouer que la procédure suivie dans le cadre des travaux de la commission est plus que surprenante. Postérieurement au vote, négatif, de la Commission, le Municipal des finances a sollicité une nouvelle séance pour expliquer à nouveau la position de la Municipalité et pour annoncer, singulièrement, que notre exécutif souhaitait proposer la mise en bière de 80 millions sur sa proposition initiale de plafond d'enterrement fixée à 280 millions. Cela nous amène évidemment à nous demander sur la base de quels chiffres, de quelles analyses, de quelle priorisation des investissements le montant initial du plafond d'enterrement de 280 millions a été déterminé, le revirement du Municipal des finances étant intervenu de manière aussi subite que la mort elle-même peut l'être. Une telle réflexion conduit à deux constats. Le premier revient à considérer que l'intégralité du premier montant n'était pas absolument nécessaire pour réaliser les investissements prévus par la Municipalité, pour ne pas dire que le montant en question ne l'était absolument pas. Le deuxième invite à se demander très fortement dans quelle mesure la Municipalité ne s'est pas appuyée sur le principe voulant qu'il vaut mieux en demander le plus pour en obtenir le moins, afin d'établir les chiffres de sa proposition, refusée en commission.

Certains seront certainement tentés de préciser que le plafond d'endettement n'est pas un emprunt en soi, mais seulement une autorisation d'emprunter. Certes, mais il s'agit aussi d'un garde-fou - et là je rejoins même dans mes termes l'un de mes préopinants, je crois que c'était M. Cousin - empêchant justement les fous de tomber dans une chute funeste. En effet, à force de voter des crédits d'investissements distinctement, la vision d'ensemble des engagements financiers fait défaut. Même si l'état de la trésorerie et de l'endettement est rappelé dans chaque préavis, cette mesure-ci n'empêche pas de dépasser un montant total d'emprunts maximal. A titre d'exemple, je me contenterai de demander qui, parmi nous, est conscient du fait que nous avons voté pour un total de près de 15 millions de crédits ou dépenses non prévus au budget pendant la seule année passée ?

Nous sommes donc plus que circonspects par rapport aux propositions de la Municipalité et accueillerons très volontiers des amendements visant à abaisser le montant annoncé. Pour être tout à fait concret par rapport à cela nous soutiendrons

l'amendement proposant de fixer le plafond à 140 millions et rejeterons les autres. Merci de votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. François Pochon donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Ne nous méprenons pas ! Nous allons voter pour un préavis sur le plafond d'endettement et non pas sur une planification d'investissements.

Il est vrai que l'amalgame est vite fait puisque dorénavant, la Municipalité est tenue de réaliser un plan des investissements pour justifier du plafond d'endettement.

Mais rappelez-vous chers collègues que pour chaque franc investi, la Municipalité doit passer par notre conseil avec des préavis que nous accepterons ou pas.

Dès lors, arrêtons de faire les marchands de tapis; 140, 180, 200, 280 millions !!! Faisons confiance à notre Municipalité, mais surtout restons attentifs aux différents projets d'investissements qui nous seront proposés.

En avançant pas à pas, préavis par préavis, tous nos financiers et apprentis financiers auront amplement le temps de sortir leurs formules et leurs calculettes afin de vérifier que l'évolution des investissements se fait progressivement sans mettre en danger les comptes communaux.

La Commune de Montreux a besoins de rester attractive pour ses concitoyens, mais également pour ses visiteurs, alors ne bridons pas les finances publiques avant d'avoir vu des projets concrets.

S'il est vrai qu'il est de notre responsabilité de laisser une situation financière saine à nos enfants et petits-enfants, il est également de notre devoir de leur donner des outils appropriés et adaptés au développement économique de notre région.

C'est pourquoi la grande majorité du groupe PLR soutiendra l'amendement d'un plafond d'endettement à CHF 180 millions.

Merci pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Bassam Degerab a décidé de prendre la parole pour appuyer la proposition de son collègue Gaëtan Cousin, en donnant juste un comparatif non technique, puisque l'on est rentré dans beaucoup de comparatifs techniques de capacité de remboursement, de marge d'autofinancement, etc.

M. Degerab pense que chacun ici possède une carte de crédit, avec une limite de crédit sur cette carte au-delà de laquelle il ne peut plus l'utiliser.

Bien sûr quand on nous donne une carte avec une limite de crédit de CHF 20'000.- on est tout content, les enfants aussi pourraient être également contents. On pourrait envisager beaucoup d'investissements et de choses pour améliorer le cadre de vie. Mais il faut toujours réfléchir au juste milieu.

C'est vrai que l'on a besoin de faire des investissements, et les investissements rapportent si ce sont des investissements qui sont prévus pour apporter de nouveaux revenus. Mais dans le cas où le projet et les investissements ne répondent pas à cela, comment veut-on diminuer la dette puisque l'on parle à ce moment-là de capacité à rembourser, comme son collègue Staeger l'a évoquée.

M. Degerab pense que ceux qui utilisent des cartes de crédit avec une limite beaucoup plus grande que celle que leur revenu standard le leur permet, sans perspectives de nouveaux revenus, risquent de traîner un boulet de dettes, et que pour finir ce sont les enfants qui vont en supporter les conséquences.

Il ne faut pas oublier et écouter non seulement les 45% de nos concitoyens qui paient des impôts, puisque c'est principalement eux qui vont supporter les conséquences, mais aussi les 53% qui eux, lorsque les choses pourraient aller mal, auront moins d'aide et leur situation sociale pourrait en pâtir.

Pour ces raisons, M. Bassam Degerab estime juste ce que son collègue Manzini a mis en avant en disant que les 140 millions c'est un choix raisonnable, et effectivement quand on met la barre trop haut, après dire que l'on ne veut pas 8 étages mais 4 étages, alors qu'en réalité 2 étages c'est déjà beaucoup, il faut donc garder en tête le choix raisonnable et soutenir la proposition à 140 millions.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne fera pas long parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Il souhaite juste bien repréciser une chose. Il demande si la technique peut remettre le tableau de M. Gay, tableau qui a été projeté lors de l'intervention de M. Staeger.

M. Privet voulait apporter une précision assez importante et il souhaiterait aussi que l'on soit bien au clair sur ce problème de marge d'autofinancement qui devrait, bien entendu, comme tout le monde l'a compris, servir à rembourser la future dette de la Commune.

Si on prend 140 millions, c'est l'amendement proposé par son collègue des Verts ou 180 millions, il y a quand même une légère différence. Il faut savoir une chose, la marge d'autofinancement nécessaire que l'on voit ici sur ce tableau, elle ne pourra pas être intégralement utilisée pour rembourser la dette.

M. Privet rappelle que la marge d'autofinancement nécessaire doit aussi permettre, tout au long de l'année, de faire tourner le ménage communal. Il ne faut pas croire que les chiffres que l'on voit ici, la marge d'autofinancement nécessaire permettra de dire, par exemple avec l'amendement à 180 millions : « Voilà on a 13,2 millions de marge d'autofinancement, c'est bon on rembourse ». Pas du tout. Il faut rajouter à cela le bon fonctionnement du ménage communal.

M. Christophe Privet souhaitait donc apporter cette petite précision. On ne pourra pas utiliser l'intégralité de la marge d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette, puisque une partie de cette marge

d'autofinancement doit aussi permettre de faire éventuellement tourner le ménage communal.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat se réjouit d'entendre que les propos des uns et des autres ce n'est en tout cas pas des interventions contre la Municipalité. Il se réjouit aussi de constater que le débat est intéressant et qu'effectivement on peut amener un certain nombre d'éléments qui sont tout à fait judicieux dans le contexte actuel. Ceci mis à part quelques superlatifs, quelques propos imagés sur lesquels il ne revient pas et que l'on aura le plaisir de relire dans le procès-verbal pour la postérité ou pour l'éternité, à d'autres occasions.

Cela dit, M. Pierre Rochat ne reviendra pas non plus sur tous les arguments ni sur l'éternel débat : riches, pauvres, taux d'intérêt, calcul finalement de la réalité par rapport aux projections, ce qui est la réalité après avoir fait telle ou telle projection, il ne revient pas sur toutes ces appréciations. Il ne revient pas non plus sur la problématique - mais on en a parlé en commission - de l'action ou de la procédure qui consiste à aller devant le Conseil d'Etat pour demander un déplafonnement. Ceci n'est pas si innocent que cela et assez compliqué et cela révélerait, à ce moment-là, le fait que la commune n'est pas si autonome que cela dans son appréciation. Donc les membres du Conseil en font ce qu'ils veulent, mais on l'a dit à la Commission des finances qu'entre la Municipalité et le Conseil communal, parce que c'est notre plafond d'endettement au Conseil communal et à la Municipalité, et on a intérêt à le mettre relativement haut pour aller le moins souvent possible devant le Conseil d'Etat, c'est une question d'autonomie.

Il note aussi que sur la question de la pyramide des revenus, il ne faut pas se laisser catastropher par cette situation. La pyramide de Montreux correspond assez exactement à la pyramide cantonale. On n'a pas une pyramide comme certaines communes très riches, mais on a une pyramide qui est moyenne. M. le Municipal Pierre Rochat l'a souvent répété dans le cadre de la Commission des finances, on a une pyramide qui est très moyenne et qui est tout à fait correcte.

Cela dit, la Municipalité a pris acte de l'intention de la Commission des finances d'abaisser le plafond d'endettement. Les commissaires ont été appelés à se prononcer, cela a été dit, sur deux amendements, respectivement 140 millions et 180 millions. Elle a pris acte aussi du fait qu'au final, faute de consensus, la Commission des finances a exprimé un vote correspondant à un refus du plafond d'endettement, ce que regrette la Présidente de la Commission des finances, d'après les propos que M. Rochat a entendus lorsqu'elle s'est exprimée.

La Municipalité a bien compris que la Commission des finances est consciente que la commune ne peut pas fonctionner sans plafond d'endettement, eu égard aux exigences légales en la matière, mais que clairement, de l'avis de la Commission des finances, le plafond de 280 millions lui paraît trop élevé.

La Municipalité a donc revu son appréciation au vu des éléments suivants. Beaucoup l'ont déjà dit, mais M. Pierre Rochat tient à les répéter, ce plafond élevé reflète bien l'ambition municipale de poursuivre sa dynamique de modernisation et de développement des structures, de ne pas être freiné dans ce processus, et ceci au profit de la collectivité, du maintien des prestations et de l'économie locale. Ce sont ces conditions cadres qui permettent de bien fonctionner.

Ce plafond, M. le Municipal Pierre Rochat le répète, et cela a été dit par les uns et les autres, il est théorique et technique, traité dans le cadre des 5 préavis légaux du début de législature, avec l'idée de le fixer sans changement comme compétence générale pour plusieurs législatures, c'est ce qui a été discuté en Commission des finances, c'est cela l'idée. On le met pour un certain temps, comme c'est le cas pour d'autres préavis de compétence de la Municipalité, au titre de norme d'endettement maximal pour la Commune, soit le Conseil communal et la Municipalité.

La fixation de ce plafond, cela a été dit aussi, n'est qu'une étape, dans le sens où chaque investissement du programme devra être validé par la Municipalité, puis par le Conseil communal, lequel en tout temps pourra faire des choix, pour le cas échéant privilégier, si cela devait être nécessaire, la maîtrise de l'endettement.

Le constat statistique, au vu des années antérieures et des procédures spécifiques pour chaque investissement – M. Pierre Rochat pense en particulier aux procédures d'aménagement du territoire – le rythme, donc le total des dépenses est toujours inférieur aux projections. Cela a été dit, on a parlé beaucoup de 50, 60, 70%, on est beaucoup dans des approximations, mais il est vrai qu'en fait on est toujours beaucoup plus bas.

Les perspectives de ventes d'objets ou de subventions et participations sur des investissements, elles sont réelles. La commune dispose de biens importants. Elles sont réelles ces ventes, et sont certainement supérieures aux estimations lorsqu'elles devront être réalisées.

Enfin, cela a été dit, la marge d'autofinancement on doit la garder pour le fonctionnement du ménage communal, pour le fonctionnement de l'exploitation. M. le Municipal Pierre Rochat note qu'aujourd'hui elle est largement suffisante et quand plus on a placé de l'argent ce qui nous permet de dégager ces moyens-là. Mais la marge d'autofinancement moyenne, et c'est dans le tableau figurant dans les documents de la Commission des finances, la moyenne des derniers exercices est toujours, au moment des comptes, largement supérieure à celle estimée lors des budgets.

Le budget est une prévision, les comptes sont la réalité. M. Pierre Rochat fait juste une petite parenthèse. La Commission des finances dans les années nonante, années auxquelles faisait référence M. Manzini, lorsque l'on avait une dette de 130 ou de 140 millions, M. Rochat n'a jamais été catastrophé par cette perspective. La preuve cela s'est corrigé et il y a eu une maîtrise, on est arrivé à ne plus avoir de dettes et même à avoir

beaucoup de cash. Donc cette situation, globalement, dans la mesure où les finances sont maîtrisées, elle est gérable.

Et sur la base de ces considérations particulières, auxquelles plusieurs membres du Conseil ont adhéré, soucieuse de trouver une solution prenant en compte les avis exprimés, la Municipalité se rallie à l'idée d'une diminution du plafond d'endettement, elle le fait puisqu'il est théorique et technique, et elle peut admettre qu'il soit fixé aux environs de 180 millions.

La discussion continue.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le groupe des Verts demande, par rapport au plafond à 140 millions, le vote à bulletin secret.

M. le Président répond que l'on votera plus tard parce qu'il y a encore plusieurs personnes qui désirent intervenir.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour évoquer la postérité dont a parlé M. Rochat, tout au moins le long terme, je souhaite faire la réflexion suivante.

Le grand écrivain Gabriel Garcia Marquez avait écrit un roman intitulé « Cent ans de Solitude », considéré comme un chef d'œuvre.

La Municipalité de Montreux nous propose un autre roman, qu'on pourrait intituler « Cent ans de Solitude, de Dettes et de Remboursements », cent ans étant la durée nécessaire pour rembourser la dette envisagée, au vu de notre capacité d'autofinancement actuelle. C'est donc un roman qu'il faut mettre aux oubliettes au plus vite.

Il sera néanmoins écrit dans l'histoire de cette commune que la Municipalité actuelle, in corpore, a proposé une autorisation technique permettant de cumuler des dettes pour plus d'un quart de milliard, pour des investissements sans rentabilité propre.

Comme l'a relevé notre collègue Manzini, la Municipalité a visiblement oublié les années 80 et 90, lorsque la commune s'était endettée de manière telle qu'elle avait failli être mise sous tutelle. Et comment cela s'est-il passé, et bien par le vote de préavis, les uns après les autres, par le Conseil communal.

Sans les jackpots de deux héritages, notre commune n'aurait jamais eu les moyens d'entretenir les biens communaux qu'elle possédait, ni d'assurer par exemple les investissements colossaux déjà consentis dans le Centre de Congrès ces dernières décennies.

Proposer 280 millions d'endettement, c'est préparer le terrain pour retomber dans les travers des années 90 et prévoir de s'endetter à cette hauteur, ou plutôt à cette profondeur.

C'est aussi faire baisser immédiatement la solvabilité estimée de la commune par les banques, ce qui signifie payer des intérêts plus élevés pour les prochains emprunts.

Nous devons donc mettre un holà immédiat à cette dérive et fixer des cautions strictes, nous garantissant une santé financière, sans laquelle les hausses d'impôts massives, on en a peu parlé ou pas assez parlé ce soir, seront la prochaine étape de ce très mauvais roman.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Yanick Hess relève que certains ont avancé des chiffres par rapport au taux qui devrait être utilisé pour rembourser ces futurs emprunts, ces chiffres leur appartiennent, la Municipalité a d'autres chiffres.

Par contre, certains chiffres ne peuvent pas être démentis. Si on prend le préavis déposé avec le plan d'investissement, on a déjà des montants qui sont alloués, qui ont déjà été votés. On a environ 22 millions qui sont déjà engagés.

Actuellement on a deux amendements qui vont s'opposer. Si on enlève ces 22 millions, qui sont de toute façon engagés, en acceptant 140 millions il va rester 118 millions. Maintenant si on prend le préavis, il faut déterminer des priorités. Oui, le système fait que l'exécutif va venir devant le Conseil communal et faire des propositions, et 118 millions cela va être assez maigre. Cela paraît peut-être beaucoup pour certains, mais par rapport aux très gros objets qu'il y aura à réaliser, il y aura des choix à faire.

M. Yanick Hess pense donc qu'avec un plafond d'endettement à 180 millions on aura peut-être plus de marge pour faire les choix qui gouverneront l'avenir de Montreux.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger a une question pour M. Pierre Rochat. M. Staeger aimerait savoir, si on allait jusqu'à 180 millions de dette, comment est-ce que la commune pourrait rembourser cette dette avec la marge d'autofinancement que l'on a actuellement ?

M. Staeger aimerait bien que cela soit M. Rochat qui réponde et non pas M. Manzini, parce que ce dernier avait une solution mais qui ne plaît pas beaucoup à M. Staeger et ne va pas plaire beaucoup aux contribuables non plus.

M. le Municipal Pierre Rochat répond à M. Alexandre Staeger qu'encore une fois, dans le tableau qui a été présenté par rapport au calcul de l'amortissement, des intérêts et des frais de fonctionnement, il est contestable. Aujourd'hui on a un taux d'intérêt qui est beaucoup plus bas.

Bien sûr qu'il peut évoluer, mais en l'occurrence la question est que les charges seront moins élevées, que la marge d'autofinancement, sur les comptes à venir, sera certainement supérieure à ce que l'on a mis au budget, cela a toujours été le cas, M. Pierre Rochat répète ce qu'il a dit tout à l'heure, et d'autre part, la question des recettes n'est pas taboue. Cette question-là si le Conseil communal considère avec la Municipalité qu'il faut faire des investissements, ces investissements font partie des conditions cadres, il faudra certainement que l'on choisisse aussi la nécessité d'élever les recettes ou de trouver des recettes supplémentaires. Cela est bien

possible, et M. Le Municipal Pierre Rochat ne s'en est pas caché à la Commission des finances, et cela ne le gêne pas de l'envisager. Il note juste que d'autres communes, comme Corseaux, comme La Tour-de-Peilz ont envisagé des hausses d'impôt, il faudra peut-être aussi y arriver. Il ne dit pas que cette hausse est annoncée, parce qu'il ne pense pas que cela soit nécessaire aujourd'hui.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger, juste par rapport aux chiffres que M. Pierre Rochat semble vouloir contester, relève qu'il y a un chiffre que M. Pierre Rochat ne peut pas contester, c'est le montant total de l'endettement et puis la marge d'autofinancement moyenne qui devrait être utilisée pour rembourser.

Alors, effectivement on peut discuter sur les taux d'intérêts, sur la durée d'amortissement des emprunts, mais le montant total de l'emprunt et ce que l'on a comme revenu disponible pour le rembourser, on ne peut pas nier qu'actuellement cela prendrait largement plus que 30 ans pour rembourser, 30 ans étant la norme admise par l'UCV pour rembourser ces emprunts.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que l'on ne va pas en débattre en bilatéral, mais en Commission des finances. Les projections, dans la plupart des cas, sont infirmées au niveau des résultats de la réalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz passe aux amendements par ordre d'arrivée. On va voter amendement par amendement, en mettant les deux en oppositions.

Il donne lecture du premier amendement :

1. De fixer le plafond d'endettement à **CHF 180 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC ;
2. De fixer le plafond de cautionnement à **CHF 90 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC.

La discussion est ouverte.

M. Alain Imhof déclare qu'il lui semble avoir compris tout à l'heure qu'un de ses collègues demandait le vote à bulletin secret, tel que prévu par l'art. 136 du règlement.

M. le Président répond que le vote à bulletin secret a été demandé pour l'amendement à 140 millions, il n'a pas été demandé pour celui à 180 millions.

M. Alain Imhof répond qu'alors il demande le vote à bulletin secret pour les deux amendements.

La discussion continue.

M. Christophe Privet, au sujet des deux amendements déposés, doit dire que peut-être il se répète avec les années, il est vrai que maintenant il est en train gentiment de passer le cap des 45 ans, et il pense que cela ne va peut-être pas s'arranger avec le temps, donc il va se répéter pendant

encore longtemps. Personnellement cela fait 7 ans qu'il a l'avantage de pratiquer un peu M. Rochat à la CoFin, et il a beaucoup de plaisir à dialoguer avec lui, et même des fois de combattre certaines de ses propositions, mais M. Privet tient à rappeler que le plafond d'endettement, et pour cela il y a 7 rapports de la CoFin, personnellement il y a 7 ans qu'il s'alerte sur ce plafond d'endettement, cela fait 7 ans qu'il répète que ce plafond d'endettement doit être augmenté si l'on veut pouvoir continuer les investissements.

Donc, M. Privet le sait, il se répète, mais lui, à titre personnel sur l'amendement à 140 millions, il s'y rallie parce qu'aller en-dessous il est vrai que ce ne serait pas réaliste, ce serait bloquer les investissements tout de même nécessaires pour la commune. Il ne reste pas persuadé, puisqu'il avait demandé, et ça ressort du rapport de la CoFin, que l'on puisse quand même prioriser d'une note de 1 à 5 les investissements, afin de s'assurer comme M. Pilloud l'a laissé entendre que quand même, dans ces investissements, certains aspects sociaux, certains aspects pour les hauts de la commune ressortent très clairement et que M. Privet soit tout de même un peu rassuré que ces investissements-là se feront durant cette législature. Ce tableau n'a pas été fourni, donc en conséquence de quoi le plafond d'endettement, la priorisation des investissements n'étant pas clair, personnellement M. Christophe Privet invite ses collègues à accepter l'amendement de 140 millions, qui est véritablement le plus raisonnable, et il ne faut pas oublier une chose, avec 140 millions on double le plafond d'endettement de la législature précédente.

M. le Président remercie M. Privet mais précise que là on est sur l'amendement à 180 millions. Il y a une personne qui demande le vote à bulletin secret, et si on veut procéder à ce vote à bulletin secret il faut l'appui de 14 personnes.

M. Michel Zulauf déclare que les choses deviennent claires. Il y a deux amendements, l'un à 140 millions, l'autre à 180 millions. Désormais ce qui serait le plus simple c'est d'opérer un seul vote à bulletin secret, et tous les Conseillers sont capables de choisir entre 140 millions et 180 millions, par un seul vote. Alors évidemment ceux qui veulent 280 millions devront s'abstenir, mais combien sont-ils ?

M. le Président Christian Bécherraz rappelle à M. Michel Zulauf que l'on procède par vote électronique, et l'on peut voter à bulletin secret avec le système électronique.

La discussion continue.

M. Bassam Degerab voulait juste aller dans le sens de ce que M. Michel Zulauf a dit, mais on oublie une chose, c'est que la Municipalité a retiré sa proposition de 280 millions, donc en réalité il ne reste que les deux amendements, et que ces deux amendements doivent être opposés.

M. le Président répond qu'il faut bien voter amendement par amendement.

Mme Irina Gote déclare que l'on va refaire les mêmes opérations qui ont été faites en Commission des finances, donc on va opposer les deux amendements, c'est-à-dire là c'est d'abord l'amendement à 180 millions qui

a été déposé en premier, donc on va d'abord voter sur cet amendement par le vote électronique, et après on votera sur l'autre amendement.

M. le Président décide que le vote va se faire par électronique. Ceux qui acceptent l'amendement à 180 millions votent OUI, ceux qui acceptent l'amendement à 140 millions votent NON.

M. Olivier Blanc déclare que c'est une manière de pratiquer, mais ce n'est pas la seule. La seule chose qu'il ne faudra pas oublier après c'est l'amendement principal qu'il faudra opposer à la proposition de base de la Municipalité, parce que le fait que la Municipalité se rallie à l'amendement ne signifie pas qu'elle retire son préavis.

M. le Président répète : ceux qui acceptent l'amendement à 180 millions pèsent sur le + (OUI), ceux qui acceptent l'amendement à 140 millions pèsent sur le - (NON).

Il demande si pour les deux amendements il y a 14 personnes qui appuient la demande de vote à bulletin secret, et prie les scrutateurs de bien vouloir compter les personnes qui lèvent la main. Il y a 16 personnes qui appuient la demande du vote à bulletin secret.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement à 180 millions par 53 voix. L'amendement à 140 millions obtient 33 voix.

Maintenant M. le Président passe au vote sur les 180 millions par rapport à ce qu'a demandé la Municipalité, soit : ceux qui acceptent les 180 millions pèsent sur le + (OUI), ceux qui acceptent les 280 millions pèsent sur le - (NON).

M. Christophe Privet souhaite demander le vote nominatif pour le vote sur le préavis.

M. le Président Christian Bécherraz demande si 14 personnes appuient cette demande, ce qui n'est pas le cas.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement à 180 millions par 72 OUI, 14 NON et 0 abstention.

M. Alexandre Staeger déclare qu'étant donné que cette décision va, à son sens, engager la commune pendant très longtemps et sur de longues générations, demande qu'au terme de la procédure de vote, cette décision soit soumise au référendum spontané. Il précise que cette proposition doit être acceptée par un tiers des membres présents.

M. le Président déclare que maintenant l'on va voter sur les conclusions du préavis et demande à Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, de bien vouloir lire les conclusions :

CONCLUSIONS

M. le Président, Mesdames et Messieurs, la Cofin a procédé au vote sur les conclusions et c'est par 3 oui, 6 non et 1 abstention que le préavis a été rejeté par la Commission.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 44/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2021,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. De fixer le plafond d'endettement à **CHF 180 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC ;
2. De fixer le plafond de cautionnement à **CHF 90 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 62 OUI, 21 NON et 4 abstentions.

M. le Président passe maintenant au vote sur la demande de M. Staeger et le prie de bien vouloir la répéter.

M. Alexandre Staeger demande à ce que la décision que le Conseil vient de prendre soit soumise au référendum spontané. Il faut donc que le tiers des membres présents acceptent cette demande pour que la décision du Conseil soit soumise au référendum spontané.

M. le Président demande si le tiers des membres du Conseil acceptent cette proposition de M. Staeger ?

M. Yanick Hess déclare qu'effectivement la question est grave parce que si 29 personnes acceptent maintenant que l'on renvoie ceci en votation, il ne sait pas ce qui pourrait être mis en vigueur en attendant une décision des électeurs, donc pour la Municipalité cela posera un grave problème. Ce serait donc bien d'avoir l'avis de la Municipalité sur ce cas de figure.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz aimerait rendre ses collègues attentifs au fait que l'on ne rende pas ce Conseil communal ridicule auprès de la population. Un certain nombre de Conseillers ici ont eu de la peine à comprendre que l'on parlait ce soir d'un plafond d'investissement. Aller devant le peuple pour un plafond d'investissement rendra ce Conseil totalement ridicule. Alors M. Forclaz invite le Conseil à ne surtout pas soutenir cette proposition.

La discussion se poursuit.

M. Olivier Blanc relève qu'il y a un petit malentendu. Si l'on regarde le règlement il est parfaitement clair, il croit qu'il y a une confusion. Il y a un tiers des personnes qui doivent demander que la discussion sur le référendum s'ouvre. La discussion sur le référendum même étant prise à la majorité.

Donc maintenant on ne vote pas sur le référendum lui-même, mais sur l'ouverture de la discussion. Cela étant il n'y a pas de débat à ce stade.

M. le Président ouvre le vote pour l'ouverture de la discussion sur la proposition de M. Staeger.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette demande par 66 NON, 15 OUI et 5 abstentions.

La discussion sur ce préavis est close.

M. le Président rappelle aux nombreux intervenants d'essayer d'envoyer leurs interventions avant la fin de l'année, car le délai est court jusqu'au Conseil de janvier.

**7.7 sur le préavis No 45/2016 relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, à financer par crédit complémentaire, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar.
(Rapp : M. Alexandre Staeger) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Raphaël Corbaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chers Conseillères et Conseillers communaux,

Nous allons voter sur une modeste contribution de notre commune à la construction d'un monde plus harmonieux. Une petite contribution à notre échelle, mais une somme annuelle significative de presque 1 million en équivalence de pouvoir d'achat dans un pays en voie de développement.

Nous, ici, sommes tous des privilégiés! Notre gouvernement et nos lois nous protègent, nous avons accès à l'éducation, nous avons un avenir. Ce n'est pas le cas là-bas! Nous nous devons de participer à l'amélioration de cette situation, mais la question principale sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer, ce soir, est: comment? Qu'elle doit être l'affectation de notre soutien?

Je dis oui à un engagement de notre commune pour le développement durable, oui à la solidarité en cas de catastrophe, oui à un soutien à l'éducation de base, mais je ne peux pas soutenir un projet qui ne vise pas une amélioration à long terme. Un projet qui, en cette période de Noël, nous permet de nous sentir meilleurs mais n'offrira pas un avenir meilleur aux générations futures de cette région de Madagascar.

Je ne peux pas accepter un préavis qui suit en partie une politique des années 70. Une politique, comme cela est mentionné plusieurs fois, « d'aide au tiers-monde », d'assistantat. Pour moi, on se doit de soutenir ces communautés défavorisées, mais en leur donnant les moyens d'évoluer, de se développer.

42% de mortalité infantile! Une hécatombe! Il est urgent d'agir! Mais, ayant vécu 12 ans dans un pays en voie de développement, je peux affirmer qu'il serait bien plus utile d'investir dans l'éducation de base si l'on désire vraiment et significativement changer à long terme cette situation catastrophique.

Personnellement, je me suis engagé dans la construction d'une école dans une région très pauvre et reculée du Tibet. Le changement n'est pas instantané, mais on commence déjà, après quelques années, à voir d'énormes améliorations. Les enfants éduquent leurs parents, ils font évoluer la société et toute une communauté sort de la misère, de l'isolement.

Je refuserai donc ce préavis! Non pas que je m'oppose à l'engagement de notre commune pour un monde meilleur, mais parce que les fonds que nous allouons devraient être affectés uniquement à des projets créateurs de perspectives d'avenir.

Par mon vote, je désire simplement que la Municipalité retravaille son préavis et redéfinisse ses objectifs prioritaires. L'aide en cas de catastrophe et l'aide au développement durable devraient être privilégiés à mes yeux à de l'assistanat intemporel.

En espérant avoir été compris et en remerciant la Municipalité pour son engagement constant en faveur d'une société plus durable et harmonieuse, je vous souhaite une excellente soirée. Merci ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Au nom du groupe socialiste, permettez-moi de féliciter la Municipalité d'avoir déposé ce préavis sur la politique communale en matière d'aide au développement et à la coopération, permettez-moi aussi de la remercier pour les informations qu'elle nous a fournies sur son concept d'aide au tiers monde et d'aide en cas de catastrophe. Il est essentiel en effet de combiner efficacement les instruments de l'aide humanitaire, axés sur l'urgence, et ceux de la coopération au développement qui créent des perspectives à plus long terme. En effet, nous considérons que tous les efforts qui sont consentis par les collectivités publiques, par les organisations non gouvernementales et par les investisseurs et donateurs privés sont la condition impérative d'une action menée en faveur des déshérités de la terre, là où ils sont, là où ils vivent, là où ils souffrent.

Sur le crédit de CHF 83'819.- destiné à financer une structure hospitalière sur l'île de Madagascar, la commission a obtenu les réponses aux questions qu'elle a posées : sur la construction elle-même et son financement, sur la collaboration de la commune de Montreux avec la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération), sur le travail mené conjointement avec la Fondation EcoFormation, dont l'action sur place est reconnue et solidement implantée.

L'occasion nous est donnée aussi ce soir de rendre hommage aux partenaires privés de notre région qui s'engagent en faveur du bon fonctionnement et de la gestion de cette structure hospitalière, au financement de laquelle participera notre commune.

Ainsi notre groupe va voter les conclusions de ce préavis et vous invite à en faire de même. L'espoir d'un seul monde, envers et contre tout ».

La discussion se poursuit.

M. Vincent Haldi donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente intervention, le groupe Montreux Libre ne souhaite pas critiquer le projet d'hôpital présenté par la Municipalité. Il s'agit plutôt de s'interroger sur le concept d'aide au développement proposé dans le cadre de ce même préavis, qui nous semble peu clair et peu cohérent, malgré les nombreuses explications fournies en commission. Le simple critère de « rapport avec Montreux » nous semble insuffisant, rendant les conditions d'octroi du soutien aux projets proposés très incertaines : à partir de combien d'acteurs résidant ou ayant résidé à Montreux le projet peut-il être soutenu ? Combien de temps faut-il avoir vécu à Montreux pour être considéré comme Montreusien ? Quels sont les montants accordés par projet ? Quels types de projets sont priorisés ? Il semble que les réponses à toutes ces questions résident dans la phrase prononcée en commission par la Municipale présente et reproduite dans le rapport de commission : « cela est dû au hasard des demandes ».

Il va de soi pour Montreux libre qu'une décision reposant essentiellement sur le hasard ou sur des éléments hasardeux n'est pas acceptable, raison pour laquelle nous vous invitons à rejeter ce préavis ».

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet tient à apporter quelques éléments d'information importants par rapport à ce qui a été dit.

Elle répond à M. Haldi qu'effectivement en commission on a parlé des conditions d'octroi et le hasard n'est pas l'avenir, c'est ce qui passe aujourd'hui. Aujourd'hui il y a toutes les semaines des demandes d'aide, avec des sommes qui sont proposées pour divers projets et la Municipalité n'a pas les forces d'analyse pour pouvoir déterminer quel est le projet le plus adéquat, raison pour laquelle la FEDEVACO, qui elle a toutes les expertises en main, est notre support.

M. Haldi dit que ce qui n'est pas clair c'est le rapport avec Montreux. Le rapport avec Montreux n'est qu'un aspect du projet proposé. Selon les personnes qui sont dans le projet, à ce moment-là on peut déterminer si oui ou non il y a une entrée en matière possible parce qu'il y a des Montreusiens, mais cela ne veut pas dire que la Municipalité va accepter tous les projets montreusiens. Il y en a un ou deux qui sont un peu fantaisistes, qui sont déjà arrivés sur le bureau de Mme Jacqueline Pellet, et pour lesquels la Municipalité n'est pas entrée en matière.

Donc, le fait d'être montreusien ou pas, ou d'avoir un lien avec Montreux permet de faire un premier tri. Après il y a une analyse qui est faite et soit on entre en matière ou soit on ne peut pas entrer en matière.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet rappelle que la Municipalité a soutenu, par exemple, la Fondation Ibrahima Diop, parce qu'il est venu en tant que Montreusien déposer son projet, ensuite il a fallu déterminer quel était la nature de l'aide que pouvait apporter Montreux et puis que l'on a trouvé que c'était un projet qui valait la

peine d'être soutenu. Il est arrivé une demande d'une autre personne qui voulait faire de la musique dans le Hoggar avec des jeunes, et là, même que cette demande venait de quelqu'un de Montreux, la Municipalité n'a pas déterminé que c'était quelque chose de prioritaire. Par conséquent, le critère montreusien n'est pas un critère uniquement déterminant pour accorder ou non une aide.

Les montants accordés se décident chaque année dans le cadre du budget, en fonction des projets, et les montants accordés peuvent être parfaitement analysés par le Commission de gestion si elle souhaite prendre en main cet objet-là. Il n'y a pas de rétention d'information de la part de la Municipalité, ni quoi que ce soit.

En plus, pour répondre maintenant à M. Raphaël Corbaz, Mme la Municipale Jacqueline Pellet voudrait dire qu'elle est un tout petit peu partagée par rapport à l'aspect contradictoire de l'intervention de M. Corbaz. Ce dernier parle du fait qu'il vaut mieux soutenir les écoles que les hôpitaux, et puis du fait aussi qu'il y a 42% de mortalité, mais ces 42% n'arriveront jamais à l'école si on ne les soigne pas avant. Donc, l'important c'est que l'ont ait une entrée tous azimuts.

Mme Jacqueline Pellet souligne qu'elle a aussi travaillé en Afrique, qu'elle a aussi travaillé dans le domaine scolaire pendant 10 ans, et elle sait ce qu'il en est, l'école c'est très important, mais l'éducation et la santé c'est aussi hyper important. On ne peut pas déterminer qu'un des aspects est le seul valable. Et là on a l'opportunité de soutenir un projet qui a une grande importance, qui est en plus de cela une facette d'un large projet touchant plusieurs personnes, des Montreusiens, la FEDEVACO. On participe pour les murs, d'autres participent pour l'équipement médical, pour l'apport de l'eau, etc, et là on a l'occasion d'entrer dans quelque chose de sérieux, qui en plus sera examiné par la FEDEVACO, et par conséquent la perspective d'avenir elle est aussi dans ce projet et pas seulement dans ce que l'on pourrait fantasmer.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare ses intérêts, il est le vice-président de la Fondation Ibrahima Diop dont Mme Jacqueline Pellet vient de parler et qui a effectivement reçu tout le soutien de la commune, une fois de CHF 4'000.-, une fois de CHF 1'000.-.

M. Gétaz aimerait revenir sur la réflexion de M. Corbaz, car de la part de quelqu'un qui dit qu'il se serait impliqué dans un projet d'école, cette réflexion surprend énormément M. Gétaz, parce que ce dernier pense que l'on peut avoir des positions évidemment différentes sur la manière d'aider des pays qui aujourd'hui essaient de se développer, mais en aucun cas on ne peut opposer le travail qui doit être fait dans le domaine de la santé à celui fait dans l'éducation. Des enfants malades qui vont à l'école ne peuvent pas acquérir une bonne éducation. L'accès à une alimentation de base saine, la santé de base et l'éducation de base, voilà les trois piliers qui sont absolument interdépendants les uns des autres, et donc M. Gétaz s'oppose et s'élève contre cette manière d'opposer l'idée que l'éducation serait le seul critère. Comme il l'a dit, un enfant malade ne peut pas apprendre, il faut donc travailler sur les trois piliers qu'il vient de mentionner.

M. Emmanuel Gétaz votera pour ce crédit qu'il trouve effectivement placé dans un cadre extrêmement crédible, notamment à cause des autres intervenants qui y participent, et il pense que si la commune peut, plutôt que de faire des dons à des grandes organisations, etc., cibler des projets qu'elle comprend et qu'elle peut aussi expliquer au Conseil la portée, et bien on va sur le bon chemin. Après évidemment il

faut décider jusqu'à combien, par année, on peut investir pour aider des pays en développement, mais cela est une autre question.

En tout cas M. Gétaz soutiendra le projet proposé aujourd'hui.

La discussion continue.

M. Raphaël Corbaz veut juste préciser un peu sa position. En fait il ne parlait pas de scolarisation, il parlait d'éducation de base.

Apprendre des réflexes qui sont chez nous des réflexes de base auxquels on ne pense même plus, que l'on fait automatiquement, comme par exemple apprendre aux enfants à se laver les mains avant manger, etc., donc une éducation de base qui est importante de fournir à ces personnes.

Et la deuxième chose qu'il voulait dire, c'est qu'il n'oppose pas la médecine à l'éducation, mais il donne des priorités à l'éducation, parce que nos moyens ne sont pas illimités et il faut donc des fois se focaliser sur des choses plus importantes ou qui nous paraissent plus importantes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 oui, 2 non et aucune abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 45/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent préavis ;
2. de confirmer les axes du concept communal en matière d'aide au tiers-monde ;
3. d'autoriser la Municipalité à octroyer une aide financière de CHF 83'819.- au maximum pour la construction d'une structure hospitalière à Bekoratsaka, décrit dans le présent préavis ;
4. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 83'819.- au budget 2017 sur le compte No 700.3655.03 « Subvention aide et prévoyance sociale » ;

5. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
6. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
7. d'autoriser la Municipalité à porter au budget du compte No 700.3655.03 « Subvention aide et prévoyance sociale » Fonds d'aide au Tiers-Monde, un montant de CHF 16'700.-, durant les cinq premières années d'exploitation de la structure hospitalière à Bekoratsaka ;
8. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 16'700.- au budget 2017 sur le compte 700.3655.03 « Subvention aide et prévoyance sociale » ;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 46 OUI, 31 NON et 6 abstentions.

7.8 sur le préavis No 46/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon à Territet. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 46/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du passage inférieur de l'Auberge ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI, 1 NON et 0 abstention.

7.9 sur le préavis No 47/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune. (Rapp : M. Lionel Winkler) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le crédit de près de 2 millions pour stabiliser ou réparer des tronçons de route en mauvais état sur les hauts de la commune est un crédit de plus après beaucoup d'autres et avant bien d'autres encore.

C'est le prix de notre topographie communale et de notre obligation d'assurer à tous les usagers des communications de qualité sur le territoire communal.

Actuellement, sur la seule route des Narcisses, la route principale qui mène aux Avants, deux chantiers sont en cours, à quelques centaines de mètres l'un de l'autre, pour réparer de très importants glissements de terrain.

Le premier l'an dernier, on s'en souvient peut-être, a entraîné la coupure de la ligne du MOB, le second la coupure de la route complète, ceci dernièrement, obligeant tous les usagers de cette partie du territoire, à passer par Sonloup, durant presque trois semaines.

La route étant ouverte aujourd'hui sur une voie, il est possible de constater visuellement que la chaussée non détruite par le glissement se trouve néanmoins déjà dans un état très préoccupant qui nécessitera d'autres travaux.

Dans ce contexte il est indispensable que la Municipalité trouve une solution pour éviter que les mille camions pleins de terre, du futur chantier du tunnel du MOB aux Avants, ne passent par cette route.

Rappelons qu'actuellement il est prévu que ces mille camions descendent jusqu'en plaine pour décharger de la terre, pour ensuite remonter, de nouveau pleins de terre, jusqu'aux Avants à la fin du chantier. Il y aurait donc deux mille passages de camions de plusieurs dizaines de tonnes chacun, sur des routes fragiles.

Qui paiera les dégâts inévitables engendrés ? Soit le MOB, en ce qui concerne le cas évoqué, s'engage à verser un montant d'indemnités à la commune, soit il faut trouver une solution pour stocker cette terre aux Avants.

C'est cette deuxième solution qui a été préconisée par plusieurs de nos collègues et votre serviteur dans ce Conseil, ainsi que par la SIA notamment, et des habitants des Avants qui sont intervenus dans le cadre de la consultation à ce sujet.

Tant du point de vue de la protection de l'environnement que de la sécurité des habitants tout au long de la route et en particulier des enfants, sachant qu'il n'y a pas de trottoir sur de longues portions de chaussée, c'est aussi cette deuxième solution qui doit être défendue par la Municipalité.

Nous demandons donc à la Municipalité de faire le nécessaire et d'éviter ainsi un préavis de rénovation de plus qui viendra, et qui serait inacceptable au vu des solutions existant pour un stockage sur place. Je pense que l'ampleur des investissements que nous venons de voter ce soir nous pousse à aller jusqu'au bout de ces réflexions. Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Lionel Winkler, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

A la fin de la délibération et des échanges avec la Municipalité, c'est à l'unanimité que la commission propose d'accepter ce préavis tel quel.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 47/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux permettant d'assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00 TTC, sous déduction des

- subventions cantonales à recevoir et d'éventuelles participations des assurances ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
 4. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 ;
 5. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs » ;
 6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention.

7.10 sur le rapport-préavis No 49/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques ». (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Romain Pilloud donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,
Je dis enfin ! Enfin la ville de Montreux se dote de stations de vélos en libre-service. Le groupe socialiste salue cette avancée qui va enfin être réalisée pour notre population, afin d'encourager une mobilité plus moderne et permettre également aux gens de se déplacer à travers la ville, et plus largement dans la Riviera grâce au réseau « Riviera Roule », et ce de manière écologique.

Le groupe socialiste regrette néanmoins que le projet de base soit si peu ambitieux ; les villages et les hauts de Montreux sont ignorés, et avec eux la mise en place de vélos électriques. Notre ville n'est-elle faite que pour le tourisme ou a-t-on oublié qu'elle n'est pas aussi plate que les communes qui nous entourent et qu'elle est composée de nombreux habitants dans des zones décentrées ? Dommage. Néanmoins, la Municipalité ayant annoncé que ce projet avançait par étape, le Parti socialiste espère voir cette possibilité se concrétiser prochainement. Lorsque viendra le bilan de l'utilisation de ces vélos, il faudra donc se demander si les Montreusiennes et les Montreusiens ne se promènent pas aussi verticalement et pas seulement horizontalement.

Etant donné ces éléments, le groupe socialiste soutient donc avec beaucoup d'enthousiasme ce projet et vous propose d'accepter les conclusions telles qu'amendées. Je vous remercie pour votre attention ».

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Raphaël Corbaz de bien vouloir donner lecture de l'amendement.

3. bis de demander à la Municipalité un bilan d'évaluation dans les quatre années à compter du début de l'exploitation du réseau.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 74 OUI, 6 NON et 5 abstentions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Corbaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 49/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques »,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches en vue de l'extension du réseau « Riviera roule » à la Commune de Montreux selon les descriptions du présent préavis, sous réserve que dès le début des partenaires privés investissent également dans le réseau ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.00 au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique ;

3. d'inscrire au budget 2017 et suivant un montant de CHF 14'400.00 sur le compte de fonctionnement 180.3155 "Entretien d'objets mobiliers" pour l'exploitation annuelle du réseau ;
- 3. bis de demander à la Municipalité un bilan d'évaluation dans les quatre années à compter du début de l'exploitation du réseau ;**
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 180.3313 "Amortissements d'objets mobiliers" à créer sur une période de 5 ans maximum ;
7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 78 OUI, 1 NON et 5 abstentions.

7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet : « Aide au logement 2.0 (deux point zéro). (Rapp : M. Olivier Raduljica).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Romain Pilloud donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

L'aide au logement permet actuellement de soulager certaines familles et renforce l'ancrage que celles-ci peuvent avoir sur notre commune. Je crois, dans ce sens, qu'on peut se féliciter d'une telle aide pour que les gens puissent continuer à vivre sereinement au sein de notre commune.

Comme rappelé dans le rapport, nombreuses sont les catégories non-touchées par cette aide, le modèle familial traditionnel ne représentant de loin pas la diversité des modèles de vie de la population et celles et ceux ayant des difficultés à payer un logement.

Pour savoir si cette aide pourrait bénéficier à d'autres personnes, il vaut aujourd'hui la peine d'établir un état des lieux et calculer les éventuels demandes qui existent sur notre commune. Le groupe socialiste pense que des personnes célibataires, jeunes ou âgées, pourraient peut-être attendre d'être soutenues, à l'image des familles actuellement.

Le groupe socialiste vous demande d'accepter la motion de notre collègue Christophe Privet afin de réfléchir à cette opportunité d'améliorer la situation des Montreusiennes et des Montreusiens. Un débat de fond pourra

alors avoir lieu à ce moment-là, lorsque des éléments factuels nous seront donnés. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet relève que M. Romain Pilloud a dit la plupart des choses que lui-même souhaitait rappeler.

Premièrement le postulat de M. Privet est venu de la constatation que lors des derniers débats pour les élections, beaucoup de choses ont été dites sur l'AIL, Aide individuelle au logement, choses qui malheureusement n'étaient pas correctes.

En commission, M. Privet a rappelé cet aspect-là, et il a surtout rappelé, parce que c'est le but le plus important pour lui, c'est que pour le moment il n'est pas en train de demander au Conseil de le faire, cela c'est certain. Ce qu'il se passe c'est qu'aujourd'hui sur l'AIL, il manque des chiffres et certaines connaissances. Et aussi, on voit sur l'aide individuelle au logement, il n'y a pas beaucoup de publicité qui est faite. On voit aussi dans le rapport que la ville de Lutry, selon les informations de la Municipalité, avait tenté une aide au logement telle que celle que M. Privet imaginerait peut-être dans le futur selon les réponses de la Municipalité à ce postulat. A Lutry il n'y a pas eu non plus de publicité.

Aujourd'hui on est dans une situation un peu difficile où on n'a pas vraiment de chiffres, on ne sait pas très bien où l'on va avec cette aide au logement, et ceci sur plusieurs aspects. M. Privet prend la marge que l'on voit dans le rapport, où l'on voit par exemple que l'aide au logement pour certains cas pourrait représenter Fr. 40.- à Fr. 70.-, mais on n'a pas de chiffres plus précis.

M. Christophe Privet trouverait intéressant que le Conseil puisse offrir la possibilité de creuser un peu cet aspect-là, ce qui permettra après de se faire une idée sur l'aide au logement à Montreux, parce qu'il reste convaincu que l'on en a besoin, et pour toutes les couches de la population, pas uniquement pour une certaine couche de la population, et par la suite effectivement peut-être viendra le temps d'aller de l'avant ou non, d'après les réponses de la Municipalité, de dire qu'effectivement il n'y a pas de besoins patents dans ce domaine.

M. Privet, tout comme la commission d'ailleurs dans sa majorité, invite le Conseil à accepter ce postulat pour que l'on puisse avoir un état des lieux sur cette problématique.

La discussion se poursuit.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que la Municipalité suivra, bien entendu, l'avis du Conseil communal et établira un état des lieux si le Conseil le désire. Mais Mme Pellet ne cache pas que la Municipalité est plutôt perplexe quant à la pertinence de mener une étude sur un sujet que plusieurs communes ont souhaité ne pas développer, étant donné la masse de travail administratif et de suivi administratif surtout, que demanderait une AIL individuelle pour personnes seules, en regard de l'intérêt que cela représenterait pour le citoyen.

En effet, l'AIL actuelle est réservée aux familles. Elle s'inscrit dans un cadre légal cantonal, où le canton participe pour 50%. Si une AIL communale devait voir le jour, avec elle on sortirait de ce cadre et la commune devrait payer le 100% de l'aide, ce qui d'ailleurs est indiqué clairement dans le rapport. De plus, il est hors de question pour la Municipalité que l'aide éventuelle pour personne seule soit plus généreuse que celle pour les familles, et les sommes attribuées pourraient n'être que peu significatives.

M. Privet a parlé de cette médiane entre Fr. 40.- et Fr. 70.- pour le canton. Alors c'est le cas à Lutry, c'est la seule commune du canton qui connaissait une AIL pour personne seule, il n'y en a pas d'autres, et qui n'avait qu'un seul dossier qui répondait à ces critères et qui n'existe plus aujourd'hui, parce que ce type d'aide n'est pas intéressant car le public cible est assez faible. En effet, toutes les personnes seules au bénéfice du RI ou des prestations communales ne pourraient pas obtenir cette aide, ni les personnes seules occupant un trop grand logement par exemple, ce ne serait pas possible en sous-occupation.

Mais si le Conseil pense qu'il faut tout de même étudier cet objet, il faut être bien conscient que cela demanderait sans doute beaucoup de travail administratif pour probablement peu d'effet, et que nos forces seront très sollicitées et qu'elles ne pourraient pas y répondre dans l'immédiat, ce qui d'ailleurs a déjà été dit lors de la commission, il y aurait des difficultés de délai, mais Mme la Municipale Jacqueline Pellet tenait à le préciser aujourd'hui.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet remercie Mme Jacqueline Pellet, en charge du social dans la commune, d'avoir pris un peu les devants puisque, il le répète encore une fois, le but de sa demande n'est pas de mettre en place tout de suite et demain matin une AIL pour tous. La demande de M. Privet est que la Municipalité fasse un certain travail de recherches.

M. Privet avoue qu'il a un peu de peine à entendre, et il s'en excuse, surtout avec les budgets que l'on vote et il croit que les dotations dans les services de la commune sont à la hauteur de ce que l'on attend pour une ville comme Montreux, de s'entendre dire comme argument principal de la part de la Municipalité, que cela va faire une petite surcharge administrative, il va falloir faire quelques recherches.

M. Privet rappelle juste que le logement fait partie des droits de l'homme, il ne faut pas oublier cet aspect-là. Aujourd'hui il y a de plus en plus de gens qui ont de la peine à se loger, il y a des gens qui sont mal logés. On a de la chance d'avoir des lois qui existent, et M. Privet demande simplement à la Municipalité de bien vouloir faire une analyse pour voir, dans la ville de Montreux, quelle est la situation. Ce qu'a fait Lutry, et il croit qu'il l'a dit tout à l'heure et il ne croit pas que c'est un argument qui peut être utilisé ni par lui ni par la Municipalité, parce qu'encore une fois faire quelque chose et ne pas le faire connaître par la suite, on a déjà connu ces cas à Montreux, comme certains chèques pour aller au théâtre, comme d'autres chèques pour aller voir de la culture qui n'ont jamais été demandés parce que c'est

quelque chose qui est totalement inconnu. Pour M. Privet cet aspect lui importe peu ce soir.

Son postulat, si le débat devait avoir lieu, se basera sur les réponses apportées, et M. Privet n'est pas en train de dire ce soir qu'il a raison ou qu'il a tort. Il rappelle qu'il est une personne qui n'a pas de problème à dire, une fois que les études ont été faites, que cela ne valait pas la peine, et il l'a fait dans le cadre de la thermographie. Un temps la thermographie semblait quelque chose de bien. Des réponses claires ont été apportées, une étude claire qui même pour lui n'était pas discutable.

Dire ce soir que l'on ne peut pas faire ce travail de recherches, que cela va prendre énormément de temps, etc., c'est bien pour cela qu'il prend les devants, c'est que son expérience personnelle montre qu'en politique il faut 2 ans, 3 ans, 5 ans pour que les choses avancent, et c'est bien pour cela qu'aujourd'hui il prend un peu de l'avance, d'ailleurs il l'a dit en commission et l'a expliqué. Il sait aussi comme tous que le Grand Conseil va prochainement remettre l'aide au logement sur le tapis. Encore une fois il rappelle simplement sa demande, et il n'est pas temps ce soir de débattre si l'AIL est bien ou pas, si ce sera Monsieur ou Madame, qui y aura accès. A tout ceci la Municipalité y répondra dans le cadre d'une étude et après la réponse de la Municipalité le Conseil en fera ou pas l'analyse nécessaire.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger voulait juste rappeler que dans le cadre de la décision que l'on doit prendre ce soir, c'est en fait l'occasion, pour une fois, de véritablement prendre une décision sur la politique communale du logement en faveur de la classe moyenne inférieure. C'est véritablement une des rares occasions que l'on ait de soutenir une classe de population qui n'est ni privilégiée, ni pour autant soutenue par des aides sociales.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, sans aller sur les hauteurs des droits de l'homme, tient quand même à préciser à M. Christophe Privet qu'elle n'a pas dit que la Municipalité n'envisageait pas de faire le travail de recherches, elle le fera si le Conseil le décide.

Elle voulait simplement indiquer qu'il y a un certain nombre de contraintes à l'office du logement, il y a actuellement une personne qui travaille à 80%, les tâches ont augmenté, elle a l'aide d'une auxiliaire, parce que quand il a été demandé de faire les contrôles pour les logements subventionnés, non pas tous les quatre ans, mais tous les deux ans, que cela implique un certain nombre d'examen de situation de personnes, que cela implique des résiliations de baux, des recours, des rencontres, que c'est vraiment un gros travail, et qu'effectivement le dossier n'est pas encore complètement abouti puisqu'il repassera devant le Grand Conseil, que dans ces conditions-là on doit prendre tous les éléments en main donc prendre du temps pour faire une bonne analyse, certes M. Privet la veut mais elle prendra du temps, c'est tout.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, c'est avec 5 voix pour et 3 voix contre que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat par 49 NON, 34 OUI et 2 abstentions.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

8.1 No 50/2016 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation. (Date de la séance de la commission : le lundi 19 décembre 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Jean-Noël Jourdan

Membres : MM. Olivier Blanc, Nicolas Büchler, Mario Gori, Arnaud Grand, Patrick Grognez, Vincent Haldi, Anthony Huys, Jörg Meyer, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1 Motion de M. Julien Chevalley et consorts : « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly sur Montreux.

M. Julien Chevalley donne lecture du développement de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je tiens à remercier la commune pour les différentes mesures déjà prises ces dernières années sur cette route, à savoir la pose d'une peinture réfléchissante pour définir un trottoir, ainsi que des panneaux pour limiter la vitesse à 50 km/h.

Cependant, en tant que Riverain de cette route, je ne peux que constater depuis plusieurs années, une hausse constante de la circulation.

En effet, une partie du trafic de Montreux, ainsi que les poids lourds qui veulent éviter les lacets des Bonnettes passent par cette route.

Les voitures ont de la difficulté à croiser avec les camions et à plusieurs reprises, nous avons eu de la casse de rétroviseur et de jante de voiture.

Mais le plus dangereux, c'est pour les gens qui viennent et repartent à pied le matin et le soir. Entre le jour qui se lève de plus en plus tard et le jour qui se couche de plus en plus tôt l'hiver, rajoutez à cela les heures de pointes et l'augmentation constante du trafic, cette route devient vraiment très dangereuse.

Entre-temps et depuis la dépose de ma motion, il y a encore le bus VMCV qui fait passer une ligne et rajouter un arrêt sur cette route.

Je sais que cette route a un statut spécial, car elle appartient au canton, mais elle est entretenue par la commune.

Cependant, au vu de la configuration de la route, il semblerait possible de l'élargir partiellement et de la goudronner sur 1 mètre tout en restant dans des tarifs raisonnables.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, au vu de ces différentes raisons, je vous prie d'accepter cette motion. Merci ».

M. le Président Christian Bécherraz demande si un certain nombre de Conseillères et Conseillers appuient cette motion, ce qui est bien le cas.

Une commission sera nommée lors du prochain Conseil pour traiter cette motion.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas d'interpellation déposée ce soir. La réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst a déjà été évoquée plus tôt dans la soirée.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Christian Bécherraz souhaite aux Conseillères et aux Conseillers, à la Municipalité ainsi qu'à leur famille respective, de belles fêtes de fin d'année, et un bon retour dans leur foyer.

Il rappelle que ceux qui ont demandé leur carte de vote à l'huissier sont priés de bien vouloir la lui rapporter.

Il est 21h20, M. le Président lève la séance et invite toutes les personnes présentes à l'apéritif dînatoire servi dans le hall central du collège.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Christian Bécherraz

Charlotte Chevallier

Annexes : 3 courriers et 1 tableau

